

MEMORIAL

Journal Officiel
du Grand-Duché de
Luxembourg



MEMORIAL

Amtsblatt
des Großherzogtums
Luxemburg

RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 1585

18 août 2009

SOMMAIRE

ABC Container G.m.b.H.	76049	Inter European Finance S.A.	76047
Altralux S.A.	76036	InterHorus S.à r.l.	76051
Apollo Redos II S.à r.l.	76047	Investment World Fund	76042
Capital Investment Management Company	76079	Itach A.G.	76035
Chelsea Invest Holding	76034	Le Coiffeur S.à r.l.	76051
Citylux S.A.	76035	LFG Nummus FCP-FIS	76044
Clentry Development S.à r.l.	76077	Linares Holding S.A.	76041
Coperval Holding S.A.	76035	Lovex International S.A.	76040
CVI GVF Luxembourg Four S.à r.l.	76050	Lucil Sàrl	76045
Dafne S.A.	76049	LUXFER - Industriehallenbau S.A.	76079
Dexia Prime Advanced	76034	Lux-Sectors Sicav	76036
Diacolux International S.A.	76052	Mavalla Holding S.A.	76050
Doragren	76037	Mirambeau S.A.	76042
Eden Roc S.A.	76050	Moor Park Holdings Luxembourg S.à r.l.	76048
European Hospitality Investments II Sàrl	76046	MPG Finance	76046
European Hospitality Investments II Sàrl	76046	Multi Clean Services S.à r.l.	76051
European Hospitality Investments II Sàrl	76044	Nemus International	76048
European Hospitality Investments Sàrl ...	76046	Papillo S.à.r.l.	76049
European Hospitality Investments Sàrl ...	76045	PLC Investissements S.A.	76045
European Hospitality Investments Sàrl ...	76045	Prosperity S.A. SICAR	76046
European Hospitality Investments Sàrl ...	76047	Quoniam Funds Selection SICAV	76039
Falcon Multihedge Fund	76044	Redblack Limited	76036
Financière Internationale pour l'Agriculture et le Travail S.A.	76076	Rosenberg S.A.	76043
FININFOR & ASSOCIES (Luxembourg) S.A.	76047	Schroder Real Estate Fund of Funds	76045
Franklin Templeton Strategic Allocation Funds	76039	Schroeder Frères Sàrl	76049
Frontel S.A.	76051	Storm Fund	76044
Generations Global Growth	76041	Storm Fund II	76044
Hoffmann Investment S.A.	76038	Swedmec S.à r.l.	76047
Immoint S.A.	76038	T7 S.à r.l.	76080
Immo-Plâtre S.à r.l.	76050	Tabiadasc Real Estate S.A.	76043
		Texhol S.A.	76037
		THB 70 S.A.	76048
		Timber Opportunities Fund S.C.A. SICAV-SIF	76052
		Toolux Sanding S.A.	76040

Chelsea Invest Holding, Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 89.387.

Mesdames et Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à une

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le lundi 7 septembre 2009 à 16.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport de gestion du conseil d'administration et rapport du commissaire.
2. Approbation des comptes annuels au 31 décembre 2008.
3. Affectation des résultats au 31 décembre 2008.
4. Décharge aux administrateurs et au commissaire quant à l'exercice sous revue.
5. Décharge à l'administrateur et au président du conseil d'administration démissionnaire, M. Eric MAGRINI, pour l'exercice de ses mandats.
6. Décharge à l'administrateur démissionnaire, M. Pietro LONGO, pour l'exercice de son mandat.
7. Nomination de M. Philippe TOUSSAINT, administrateur de sociétés, né à Arlon (Belgique), le 2 septembre 1975, demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, comme administrateur jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2013.
8. Nomination de M. David GIANNETTI, administrateur de sociétés, né à Briey (France), le 19 décembre 1970, demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, comme administrateur jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2013.
9. Divers.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2009102931/29/25.

Dexia Prime Advanced, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1470 Luxembourg, 69, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 108.505.

L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

des actionnaires (« l'Assemblée ») de Dexia Prime Advanced aura lieu au siège social de la société, 69, route d'Esch, L-1470 Luxembourg le 26 août 2009 à 11.30 heures

Ordre du jour:

1. Présentation et approbation des rapports du Conseil d'Administration et du Réviseur d'Entreprises au 31 mars 2009
2. Approbation de l'état des actifs nets et de l'état des variations des actifs nets pour l'exercice clôturé au 31 mars 2009
3. Affectation des résultats
4. Décharge à donner au Conseil d'Administration pour l'exercice clôturé au 31 mars 2009
5. Election du Conseil d'Administration et du Réviseur d'Entreprises
6. Divers

Les actionnaires sont informés que les points à l'ordre du jour de l'Assemblée ne requièrent aucun quorum et que les décisions seront prises à la majorité simple des voix des actionnaires présents ou représentés.

Les actionnaires qui désirent assister personnellement à l'Assemblée sont priés, pour des raisons d'organisation, de s'inscrire jusqu'au 24 août 2009 auprès de Dexia Prime Advanced, 69, route d'Esch, L-1470 Luxembourg, à l'attention de Madame Mylène Castellani (Fax N° +352 / 2460-3331).

Pour être admis à l'Assemblée, les propriétaires d'actions au porteur sont priés de déposer leurs actions cinq jours francs avant l'Assemblée aux guichets de Dexia Banque Internationale à Luxembourg, 69, route d'Esch, L-1470 Luxembourg.

Dexia Prime Advanced

Conseil d'Administration

Référence de publication: 2009098418/755/28.

Itach A.G., Société Anonyme.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 67.775.

Die Aktionäre werden hiermit zur

ORDENTLICHEN GENERALVERSAMMLUNG

der Gesellschaft eingeladen, die am 8. September 2009 um 10.30 Uhr, an der Adresse des Gesellschaftssitzes, mit folgender Tagesordnung stattfindet:

Tagesordnung:

1. Vorlage des Jahresabschlusses und der Berichte des Verwaltungsrates und des Aufsichtskommissars.
2. Genehmigung des Jahresabschlusses sowie Ergebnisuweisung per 31. März 2009.
3. Entlastung des Verwaltungsrates und des Aufsichtskommissars.
4. Neuwahlen.
5. Verschiedenes.

Der Verwaltungsrat.

Référence de publication: 2009102922/534/17.

Coperval Holding S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 88.863.

Messieurs les actionnaires sont priés de bien vouloir assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra à l'adresse du siège social, le 27 août 2009 à 18.00 heures, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Présentation des comptes annuels et des rapports du conseil d'administration et du commissaire aux comptes.
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2008.
3. Décharge à donner aux administrateurs et au commissaire aux comptes.
4. Nominations statutaires.
5. Divers.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2009097451/534/16.

Citylux S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 3A, boulevard du Prince Henri.

R.C.S. Luxembourg B 24.691.

Messieurs les Actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

de la société qui se tiendra le 07.09.2009 à 16.30 heures au siège avec pour

Ordre du jour:

- Rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire;
- Approbation du bilan et du compte de Profits et Pertes arrêtés au 30.06.2009;
- Affectation du résultat au 30.06.2009;
- Quitus aux administrateurs et au commissaire;
- Ratification de la nomination d'un Administrateur par le Conseil d'Administration du 27.03.2009;
- Renouvellement du mandat des Administrateurs et du Commissaire pour une période de 6 ans;
- Divers.

Pour assister à cette Assemblée, Messieurs les Actionnaires, sont priés de déposer leurs titres cinq jours francs avant l'Assemblée au Siège Social.

LE CONSEIL D'ADMINISTRATION.

Référence de publication: 2009102928/3842/20.

Altralux S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1628 Luxembourg, 7A, rue des Glacis.
R.C.S. Luxembourg B 115.153.

Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

de notre société qui se tiendra extraordinairement au siège social en date du 26 août 2009 à 10.00 heures avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapports du Conseil d'Administration et du Commissaire aux Comptes au 31 décembre 2008;
2. Approbation des comptes annuels et affectation des résultats au 31 décembre 2008;
3. Décharge à donner aux administrateurs et au commissaire;
4. Elections statutaires;
5. Divers.

Le conseil d'administration.

Référence de publication: 2009095318/17.

Redblack Limited, Société Anonyme.

Siège social: L-2714 Luxembourg, 6-12, rue du Fort Wallis.
R.C.S. Luxembourg B 95.369.

Les actionnaires sont priés de bien vouloir assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra au siège social le 27 août 2009 à 11.00 heures avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Lecture du rapport de gestion et du rapport du commissaire sur les comptes arrêtés au 31 décembre 2008,
2. Approbation du bilan au 31 décembre 2008 et du compte de pertes et profits au 31 décembre 2008,
3. Affectation du résultat,
4. Décharge aux administrateurs pour l'exercice social clôturé au 31 décembre 2008,
5. Décharge au commissaire pour l'exercice social clôturé au 31 décembre 2008,
6. Divers.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2009096190/8516/17.

Lux-Sectors Sicav, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1930 Luxembourg, 1, place de Metz.
R.C.S. Luxembourg B 70.257.

Mesdames, Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui sera tenue dans les locaux de la Banque et Caisse d'Épargne de l'Etat, Luxembourg, à Luxembourg, 1, rue Zithe, le mercredi 9 septembre 2009 à 11.00 heures et qui aura l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Recevoir le rapport du Conseil d'Administration et le rapport du Réviseur d'Entreprises pour l'exercice clos au 30 juin 2009.
2. Recevoir et adopter les comptes annuels arrêtés au 30 juin 2009; affectation des résultats.
3. Donner quitus aux Administrateurs.
4. Nominations statutaires.
5. Nomination du Réviseur d'Entreprises.
6. Divers.

Les propriétaires d'actions au porteur désirant être présents ou représentés moyennant procuration à l'Assemblée Générale devront en aviser la Société et déposer leurs actions au moins cinq jours francs avant l'Assemblée aux guichets d'un des agents payeurs ci-après:

76037

Pour le Luxembourg:
Banque et Caisse d'Epargne de l'Etat, Luxembourg
Banque Raiffeisen S.C.
Fortuna Banque S.C.

Pour l'Allemagne:
Deutsche Bank AG, Taunusanlage 12, D-60325 Frankfurt am Main

Les propriétaires d'actions nominatives inscrits au registre des actionnaires en nom à la date de l'Assemblée sont autorisés à voter ou à donner procuration en vue du vote. S'ils désirent être présents à l'Assemblée Générale, ils doivent en informer la Société au moins cinq jours francs avant.

Les résolutions à l'ordre du jour de l'Assemblée Générale Ordinaire ne requièrent aucun quorum spécial et seront adoptées si elles sont votées à la majorité des voix des actionnaires présents ou représentés.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2009102918/755/33.

Texhol S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R.C.S. Luxembourg B 65.995.

Mesdames et Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à une

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra lundi, le 7 septembre 2009 à 14.00 heures au siège social avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport de gestion du conseil d'administration et rapport du commissaire.
2. Approbation des comptes annuels au 31 décembre 2008.
3. Affectation des résultats au 31 décembre 2008.
4. Décharge aux administrateurs et au commissaire quant à l'exercice sous revue.
5. Décision sur la dissolution de la société conformément à l'article 100 de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.
6. Décharge à l'administrateur démissionnaire, M. Pietro LONGO, pour l'exercice de son mandat.
7. Ratification de la cooptation de M. Xavier SOULARD comme administrateur décidée par les administrateurs restants en date du 1^{er} décembre 2008 et nomination de M. Xavier SOULARD comme administrateur jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2014.
8. Démission de M. Eric MAGRINI de ses mandats d'administrateur et de président du conseil d'administration et décharge.
9. Nomination de M. David GIANNETTI, administrateur de sociétés, né à Briey (France), le 19 décembre 1970, demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte comme administrateur jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2014.
10. Divers.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2009102916/29/27.

Doragren, Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R.C.S. Luxembourg B 55.051.

Mesdames et Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à une

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra lundi, 7 septembre 2009 à 14.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport de gestion du conseil d'administration et rapport du commissaire.
2. Approbation des comptes annuels au 31 décembre 2008.
3. Affectation des résultats au 31 décembre 2008.
4. Décharge aux administrateurs et au commissaire quant à l'exercice sous revue.
5. Décision sur la dissolution de la société conformément à l'article 100 de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.

6. Décharge à l'administrateur démissionnaire, M. Pietro LONGO, pour l'exercice de son mandat.
7. Ratification de la cooptation de M. Philippe TOUSSAINT comme administrateur décidée par les administrateurs restants en date du 17 décembre 2008 et nomination de M. Philippe TOUSSAINT comme administrateur jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2014.
8. Démission de M. Eric MAGRINI de ses mandats d'administrateur et de président du conseil d'administration et décharge.
9. Nomination de M. David GIANNETTI, administrateur de sociétés, né à Briey (France), le 19 décembre 1970, demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, comme administrateur jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2014.
10. Divers.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2009102906/29/27.

Hoffmann Investment S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R.C.S. Luxembourg B 85.483.

Mesdames et Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à une

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra lundi, le 7 septembre 2009 à 14.00 heures au siège social avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport de gestion du conseil d'administration et rapport du commissaire.
2. Approbation des comptes annuels au 31 décembre 2008.
3. Affectation des résultats au 31 décembre 2008.
4. Décharge aux administrateurs et au commissaire quant à l'exercice sous revue.
5. Décision sur la dissolution de la société conformément à l'article 100 de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.
6. Décharge à l'administrateur démissionnaire, M. Pietro LONGO, pour l'exercice de son mandat.
7. Ratification de la cooptation de M. Xavier SOULARD comme administrateur décidée par les administrateurs restants en date du 4 novembre 2008 et nomination de ce dernier comme administrateur jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2013.
8. Démission de M. Eric MAGRINI de ses mandats d'administrateur et de président du conseil d'administration et décharge.
9. Nomination de M. David GIANNETTI, administrateur de sociétés, né à Briey (France), le 19 décembre 1970, demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, comme administrateur jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2013.
10. Divers.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2009102910/29/27.

Immoit S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.
R.C.S. Luxembourg B 55.302.

Mesdames et Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à une

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra lundi, 7 septembre 2009 à 15.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport de gestion du conseil d'administration et rapport du commissaire.
2. Approbation des comptes annuels au 31 décembre 2008.
3. Affectation des résultats au 31 décembre 2008.
4. Décharge aux administrateurs et au commissaire quant à l'exercice sous revue.
5. Décision sur la dissolution de la Société conformément à l'article 100 de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.
6. Démission de M. Eric MAGRINI de ses mandats d'administrateur et de président du conseil d'administration et décharge.
7. Décharge à l'administrateur démissionnaire, Monsieur Pietro LONGO, pour l'exercice de son mandat.

8. Non ratification de la cooptation de M. Xavier SOULARD comme administrateur décidée par les administrateurs restants le 14 novembre 2008 et décharge.
9. Nomination de M. Jonathan LEPAGE, administrateur de sociétés, né à Namur (Belgique), le 27 août 1975, demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, comme administrateur jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2013.
10. Nomination de Mme Tessy LANG, administrateur de sociétés, né à Esch-sur-Alzette (Grand-Duché de Luxembourg), le 24 juin 1969, demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, comme administrateur jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2013.
11. Divers.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2009102913/29/29.

Quoniam Funds Selection SICAV, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 308, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 141.455.

Einberufung zur

AUSSERORDENTLICHEN GENERALVERSAMMLUNG DER AKTIONÄRE

welche am 3. September 2009 um 11.30 Uhr am Gesellschaftssitz stattfindet und folgende Tagesordnung hat:

Tagesordnung:

1. Zustimmung zur Änderung des Artikels 23, Absatz 2 der Gesellschaftssatzung
2. Zustimmung zur Wiederwahl der Verwaltungsratsmitglieder
3. Sonstiges

Betreffend des Tagesordnungspunkts 1 ist die Generalversammlung nur dann ordnungsgemäß beschlussfähig, wenn mindestens die Hälfte des Gesellschaftskapitals vertreten ist. In der Versammlung müssen die Beschlüsse, um gültig gefasst zu sein, mit mindestens zwei Drittel der Stimmen der anwesenden oder vertretenen Aktionären gefasst werden.

Dagegen unterliegt Punkt 2 der Tagesordnung keinen Anwesenheitsbedingungen und der Beschluss wird durch die einfache Mehrheit der anwesenden oder vertretenen Aktionäre gefasst.

Um an dieser Außerordentlichen Generalversammlung teilnehmen zu können, müssen Aktionäre ihre in Wertpapierdepots gehaltenen Aktien durch die jeweilige depotführende Stelle mindestens fünf Geschäftstage vor der Generalversammlung sperren lassen und dieses mittels einer Bestätigung der depotführenden Stelle (Sperrbescheinigung) am Tag der Versammlung nachweisen. Aktionäre oder deren Vertreter, die an der Außerordentlichen Generalversammlung teilnehmen möchten, werden gebeten, sich bis spätestens 27. August 2009 anzumelden.

Der Verwaltungsrat.

Référence de publication: 2009102924/1460/24.

Franklin Templeton Strategic Allocation Funds, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 26, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 113.696.

Notice is hereby given that the

ANNUAL GENERAL MEETING

of Shareholders (the "Meeting") of Franklin Templeton Strategic Allocation Funds (the "Company") will be held at the registered office of the Company on August 27, 2009 at 2.30 p.m., with the following agenda:

Agenda:

- Presentation of the Report of the Board of Directors;
- Presentation of the Report of the Auditors;
- Approval of the Financial Statements for the financial year ended March 31, 2009;
- Discharge of the members of the Board of Directors: Vijay C. Advani, Gregory E. McGowan and William Jackson;
- Election of the Board of Directors;
- Re-election of PricewaterhouseCoopers S.à r.l. as Auditors;
- Consideration of such other business as may properly come before the Meeting.

VOTING

Resolutions on the agenda of the Meeting will require no quorum and will be taken at the majority of the votes expressed by the Shareholders present or represented at the Meeting.

VOTING ARRANGEMENTS

Shareholders who cannot attend the Meeting may vote by proxy by returning the Form of Proxy sent to them to the offices of Franklin Templeton International Services S.A., 26, boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, no later than August 20, 2009 at 5.00 p.m.

VENUE OF THE MEETING

Shareholders are hereby advised that the Meeting may be held at such other place in Luxembourg than the registered office of the Company if exceptional circumstances so require in the absolute and final judgment of the Chairman of the Meeting. In such latter case, the Shareholders present at the registered office of the Company on August 27, 2009, at 2.30 p.m., will be duly informed of the exact venue of the Meeting, which will then start at 3.30 p.m.

To attend the Meeting, Shareholders shall be present at the registered office of the Company at 1.30 p.m.

Please note that all references to time in this notice mean Luxembourg time.

The Board of Directors.

Référence de publication: 2009098324/755/33.

Lovex International S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 22.744.

Les actionnaires sont convoqués à une

DEUXIEME ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le 3 septembre 2009 à 13.00 heures à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

- Décision sur la dissolution de la société conformément à l'article 100 de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.

Une première assemblée générale a été tenue le 27 juillet 2009, les conditions de quorum de présence requises par l'article 67-1 de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales afin de délibérer valablement sur la dissolution de la société conformément à l'article 100 de la même loi n'ont pas été remplies. En conséquence, cette assemblée pourra délibérer valablement sur le point de l'ordre du jour quelle que soit la portion du capital représentée.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2009093045/29/18.

Toolux Sanding S.A., Société Anonyme.

Capital social: EUR 1.350.000,00.

Siège social: L-2320 Luxembourg, 69, boulevard de la Pétrusse.

R.C.S. Luxembourg B 142.041.

All the shareholders of the Company are convened to an

ANNUAL GENERAL MEETING

that will be held at the registered office on 7 September 2009 at 10 am and having the following agenda:

Agenda:

1. Approval to hold the 2008 annual general meeting at a date mentioned above;
2. Approval of the 2008 annual accounts;
3. Approval of an auditor's report relating to the 2008 annual accounts;
4. Allocation of the result;
5. Resignation of statutory auditor;
6. Appointment of new statutory auditor;
7. Full discharge (quitus) to the directors and to the Statutory Auditor;
8. Resignation of two directors of the Company;
9. Appointment of new directors;
10. Renewal of the mandates of some current directors;
11. Empowerment;
12. Miscellaneous.

The board of directors.

Référence de publication: 2009102391/2371/24.

Linares Holding S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 48.037.

Les actionnaires sont convoqués à

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra le vendredi 28 août 2009 à 10.00 heures à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

1. Rapport de gestion du conseil d'administration et rapport du commissaire.
2. Approbation des comptes annuels au 31 décembre 2008.
3. Affectation des résultats au 31 décembre 2008.
4. Décharge aux administrateurs et au commissaire quant à l'exercice sous revue.
5. Démission de M. Gérard BIRCHEN de ses mandats d'administrateur et de président du conseil d'administration et décharge.
6. Démission de M. Sébastien ANDRE de son mandat d'administrateur et décharge.
7. Démission de M. Jacques CLAEYS de son mandat d'administrateur et décharge.
8. Nomination de M. Philippe TOUSSAINT, administrateur de sociétés, né à Arlon (Belgique), le 2 septembre 1975, demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, comme administrateur jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2014.
9. Nomination de M. Xavier SOULARD, administrateur de sociétés, né à Châteauroux (France), le 14 août 1980, demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, comme administrateur jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2014.
10. Nomination de M. David GIANNETTI, administrateur de sociétés, né à Briey (France), le 19 décembre 1970, demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, comme administrateur jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2014.
11. Divers.

Le conseil d'administration.

Référence de publication: 2009097443/29/30.

Generations Global Growth, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-5365 Munsbach, 1C, Parc d'Activité Syrdall.

R.C.S. Luxembourg B 132.777.

Im Einklang mit Artikel 23 der Satzung der Investmentgesellschaft mit variablem Kapital (Société d'Investissement à capital variable) Generations Global Growth ("Gesellschaft") findet die

JÄHRLICHE ORDENTLICHE GENERALVERSAMMLUNG

der Aktionäre am 26. August 2009 um 11.00 Uhr am Sitz der Gesellschaft, 1C, Parc d'activité Syrdall, L - 5365 Munsbach, Luxemburg, statt.

Tagesordnung:

1. Bericht des Verwaltungsrates und des Wirtschaftsprüfers.
2. Genehmigung der vom Verwaltungsrat vorgelegten Bilanz sowie der Gewinn- und Verlustrechnung für das erste verlängerte Geschäftsjahr vom 11. Oktober 2007 bis zum 31. März 2009.
3. Verwendung des Jahresergebnisses.
4. Entlastung der Verwaltungsratsmitglieder und des Wirtschaftsprüfers.
5. Ernennung der Verwaltungsratsmitglieder bis zum Ablauf der ordentlichen Generalversammlung des Jahres 2010.
6. Ernennung des Wirtschaftsprüfers bis zum Ablauf der ordentlichen Generalversammlung des Jahres 2010.
7. Verschiedenes.

Die Zulassung zur Generalversammlung setzt voraus, dass die entsprechenden Inhaberaktien vorgelegt werden oder die Aktien bis spätestens zum 21. August 2009 bei einer Bank gesperrt werden. Eine Bestätigung der Bank über die Sperrung der Aktien genügt als Nachweis über die erfolgte Sperrung.

Munsbach, im August 2009.

Der Verwaltungsrat der Gesellschaft.

Référence de publication: 2009098308/2501/25.

Investment World Fund, Société d'Investissement à Capital Variable.

Siège social: L-2535 Luxembourg, 20, boulevard Emmanuel Servais.

R.C.S. Luxembourg B 76.660.

Le Conseil d'Administration d'INVESTMENT WORLD FUND (ci-après la «Société») souhaite vous informer que la réunion de l'assemblée générale ordinaire des actionnaires du 16 juillet 2009 n'a pas pu valablement se tenir car le Réviseur d'Entreprise de la Société a détecté, ultérieurement à l'avis de convocation pour ladite assemblée, une erreur de valorisation concernant un titre détenu dans le portefeuille du compartiment Investment World Fund - Dzeta, erreur s'avérant matérielle, et que, dès lors, le rapport du Réviseur d'Entreprises ainsi que les comptes de la Société pour l'exercice clôturé au 31 mars 2009 envoyé aux Actionnaires à la date de convocation de l'Assemblée Générale Ordinaire du 16 juillet 2009 étaient erronés.

Le rapport du Réviseur d'Entreprises ainsi que les comptes de la Société pour l'exercice clôturé au 31 mars 2009 étant dorénavant finalisés, le Conseil d'Administration d'INVESTMENT WORLD FUND (ci-après la «Société») a l'honneur d'inviter les actionnaires de la Société à une

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra au siège social à Luxembourg, le 26 août 2009 à 14.00 heures, avec l'Ordre du Jour suivant:

Ordre du jour:

1. Compte-rendus d'activité pour l'exercice se terminant le 31 mars 2009.
2. Rapport du Réviseur d'Entreprises pour l'exercice se terminant le 31 mars 2009.
3. Approbation des comptes de l'exercice se terminant le 31 mars 2009.
4. Affectation du résultat de l'exercice se terminant le 31 mars 2009.
5. Décharge aux Administrateurs pour l'exercice se terminant le 31 mars 2009.
6. Renouvellement du mandat des Administrateurs.
7. Renouvellement du mandat du Réviseur d'Entreprises.
8. Divers.

Les actionnaires sont informés qu'aucun quorum n'est requis pour cette assemblée et que les décisions seront prises à la majorité simple des actions représentées.

Chaque action a un droit de vote.

Les propriétaires d'actions au porteur, désirant participer à cette assemblée, devront déposer leurs actions cinq jours ouvrables avant l'assemblée au siège social de la Société.

Tout actionnaire ne pouvant assister à cette assemblée peut voter par mandataire. A cette fin, des procurations sont disponibles sur demande au siège social de la Société.

Afin d'être valables, les procurations dûment signées par les actionnaires devront être envoyées au siège social de la Société, par fax au numéro +352 24 88 84 91 et par courrier à l'attention de Mme Katie AGNES, au plus tard le 26 août 2009 à 10.00 heures.

Les actionnaires désireux d'obtenir le Rapport Annuel révisé au 31 mars 2009 peuvent s'adresser au siège social de la Société.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2009097449/755/40.

Mirambeau S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2132 Luxembourg, 36, avenue Marie-Thérèse.

R.C.S. Luxembourg B 55.020.

Les actionnaires sont priés d'assister à:

l'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra au L-1258 Luxembourg, 6, rue Jean-Pierre Brasseur, le mardi 25 août 2009 à 14.00 heures, pour délibération sur l'ordre du jour conçu comme suit:

Ordre du jour:

1. Démission de deux administrateurs.
2. Nomination de deux nouveaux administrateurs.
3. Démission du commissaire.
4. Nomination du commissaire.
5. Transfert du siège social.
6. Présentation des comptes annuels, du rapport de gestion du Conseil d'Administration et du rapport du Commissaire, pour les exercices 2005, 2006, 2007 et 2008.

7. Approbation des comptes annuels au 31 décembre 2005, au 31 décembre 2006, au 31 décembre 2007 et au 31 décembre 2008.
8. Affectation du résultat des exercices 2005, 2006, 2007 et 2008.
9. Décharge aux Administrateurs et au Commissaire.
10. Divers.

Le Conseil d'Administration.

Référence de publication: 2009093282/9378/24.

Tabiadasc Real Estate S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 85.240.

The shareholders are hereby convened to the

ORDINARY SHAREHOLDERS' MEETING

which will be held on *August 27, 2009* at 10.00 a.m. at the registered office, with the following agenda:

Agenda:

1. Management report of the board of directors and report of the statutory auditor.
2. Approval of the annual accounts as of December 31, 2008.
3. Appropriation of results.
4. Discharge to the directors and to the statutory auditor for the performance of their mandates during the related fiscal year.
5. Decision on the company's dissolution according to article 100 of the amended Corporate Act of August 10, 1915.
6. Resignation of Mr. Pietro LONGO as B director and discharge.
7. Appointment of Mr. Xavier SOULARD, company director, born in Châteauroux (France), on August 14, 1980, residing professionally at L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, as B director until the end of the statutory general shareholders' meeting of 2013.
8. Sundry.

The board of directors.

Référence de publication: 2009097445/29/22.

Rosenberg S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 92.812.

Mesdames et Messieurs les actionnaires sont priés d'assister à une

ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE

qui se tiendra jeudi, *27 août 2009* à 16.00 heures au siège social, avec l'ordre du jour suivant:

Ordre du jour:

3. Rapport de gestion du conseil d'administration et rapport du commissaire.
4. Approbation des comptes annuels au 31 décembre 2008.
5. Affectation des résultats au 31 décembre 2008.
6. Décharge aux administrateurs et au commissaire quant à l'exercice sous revue.
7. Décision sur la dissolution de la Société conformément à l'article 100 de la loi modifiée du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales.
8. Démission de M. Eric MAGRINI de ses mandats d'administrateur et de président du conseil d'administration et décharge.
9. Démission de M. Pietro LONGO de son mandat d'administrateur et décharge.
10. Nomination de M. Philippe TOUSSAINT, administrateur de sociétés, né à Arlon (Belgique), le 2 septembre 1975, demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, comme administrateur jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2013.
11. Nomination de M. David GIANNETTI, administrateur de sociétés, né à Briey (France), le 19 décembre 1970, demeurant professionnellement à L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, comme administrateur jusqu'à l'issue de l'assemblée générale statutaire de 2013.
12. Divers.

Le conseil d'administration.

Référence de publication: 2009096245/29/27.

Falcon Multihedge Fund, Fonds Commun de Placement.

Das Verwaltungsreglement des Anlagefonds Falcon Multihedge Fund wurde am Handels- und Gesellschaftsregister Luxemburg hinterlegt.

Le règlement de gestion concernant le fonds commun de placement Falcon Multihedge Fund a été déposé au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations.

FALCON FUND MANAGEMENT (LUXEMBOURG)

Signature

Référence de publication: 2009082477/12.

(090100324) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 8 juillet 2009.

Storm Fund II, Fonds Commun de Placement - Fonds d'Investissement Spécialisé.

Le règlement de gestion prenant effet le 28 juillet 2009 concernant le fonds commun de placement - fonds d'investissement spécialisé Storm Fund II a été déposé au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 juillet 2009.

SEB Fund Services S.A.

Signature

Référence de publication: 2009101900/11.

(090125383) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 août 2009.

Storm Fund, Fonds Commun de Placement - Fonds d'Investissement Spécialisé.

Le règlement de gestion prenant effet le 29 juillet 2009 concernant le fonds commun de placement - fonds d'investissement spécialisé Storm Fund a été déposé au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 juillet 2009.

SEB Fund Services S.A.

Signature

Référence de publication: 2009101901/11.

(090125377) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 août 2009.

European Hospitality Investments II Sarl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7, rue Robert Stümper.

R.C.S. Luxembourg B 78.741.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 juillet 2009.

Signature.

Référence de publication: 2009096139/10.

(090115942) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juillet 2009.

LFG Nummus FCP-FIS, Fonds Commun de Placement - Fonds d'Investissement Spécialisé.

Le règlement de gestion prenant effet le 29 juin 2009 concernant le fonds commun de placement - fonds d'investissement spécialisé LFG Nummus FCP-FIS, enregistré à Luxembourg, a été déposé au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 juillet 2009.

Luxembourg Financial Group Asset Management S.A.

Signature

Référence de publication: 2009101898/12.

(090125369) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 août 2009.

Schroder Real Estate Fund of Funds, Fonds Commun de Placement - Fonds d'Investissement Spécialisé.

Le règlement de gestion prenant effet le 9 juillet 2009 concernant le fonds commun de placement - fonds d'investissement spécialisé Schroder Real Estate Fund of Funds, enregistré à Luxembourg, a été déposé au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 7 juillet 2009.

Schroder Investment Management (Luxembourg) S.A.

Signature

Référence de publication: 2009101899/12.

(090125374) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 août 2009.

PLC Investissements S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2530 Luxembourg, 4, rue Henri M. Schnadt.

R.C.S. Luxembourg B 136.699.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009096162/10.

(090115748) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juillet 2009.

Lucil Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8077 Bertrange, 220, rue de Luxembourg.

R.C.S. Luxembourg B 115.600.

Les comptes annuels au 31 décembre 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009096158/10.

(090115737) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juillet 2009.

European Hospitality Investments Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7, rue Robert Stümper.

R.C.S. Luxembourg B 71.859.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 juillet 2009.

Signature.

Référence de publication: 2009096146/10.

(090115958) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juillet 2009.

European Hospitality Investments Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7, rue Robert Stümper.

R.C.S. Luxembourg B 71.859.

Le bilan au 31 décembre 2005 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 juillet 2009.

Signature.

Référence de publication: 2009096144/10.

(090115957) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juillet 2009.

Prosperity S.A. SICAR, Société Anonyme sous la forme d'une Société d'Investissement en Capital à Risque.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.
R.C.S. Luxembourg B 125.100.

Le bilan au 31.12.2008 a été déposé au registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Société Européenne de Banque S.A.
Société Anonyme
Banque domiciliataire
Signatures

Référence de publication: 2009096228/14.

(090115126) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juillet 2009.

European Hospitality Investments II Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7, rue Robert Stümper.
R.C.S. Luxembourg B 78.741.

Le bilan au 31 décembre 2006 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 28 juillet 2009.

Signature.

Référence de publication: 2009096138/10.

(090115939) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juillet 2009.

European Hospitality Investments II Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7, rue Robert Stümper.
R.C.S. Luxembourg B 78.741.

Le bilan au 31 décembre 2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 28 juillet 2009.

Signature.

Référence de publication: 2009096141/10.

(090115947) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juillet 2009.

European Hospitality Investments Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7, rue Robert Stümper.
R.C.S. Luxembourg B 71.859.

Le bilan au 31 décembre 2007 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.
Luxembourg, le 28 juillet 2009.

Signature.

Référence de publication: 2009096142/10.

(090115951) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juillet 2009.

MPG Finance, Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-2453 Luxembourg, 19, rue Eugène Ruppert.
R.C.S. Luxembourg B 130.865.

Le bilan au 31 décembre 2008 dûment approuvé, a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Extrait sincère et conforme

MPG Finance S.à r.l.

Signature

Référence de publication: 2009096148/13.

(090115965) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juillet 2009.

Apollo Redos II S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 43, avenue J.F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 113.330.

Les comptes annuels au 31 décembre 2007 ont été déposés au registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 21 juillet 2009.

Signature.

Référence de publication: 2009096129/11.

(090115823) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juillet 2009.

European Hospitality Investments Sàrl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7, rue Robert Stümper.

R.C.S. Luxembourg B 71.859.

Le bilan au 31 décembre 2008 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 28 juillet 2009.

Signature.

Référence de publication: 2009096143/10.

(090115955) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juillet 2009.

Inter European Finance S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 72.383.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009096192/10.

(090115490) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juillet 2009.

FININFOR & ASSOCIES (Luxembourg) S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2449 Luxembourg, 8, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 66.337.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2009096193/10.

(090115492) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juillet 2009.

Swedmec S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 102.144.

Les comptes annuels au 31 août 2008 ont été déposés au registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 juillet 2009.

Signature.

Référence de publication: 2009096171/11.

(090115776) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juillet 2009.

Nemus International, Société Anonyme.

Capital social: EUR 31.000,00.

Siège social: L-2134 Luxembourg, 58, rue Charles Martel.
R.C.S. Luxembourg B 88.969.

Les comptes annuels au 31 décembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour la société

Signature

Un mandataire

Référence de publication: 2009096170/13.

(090115772) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juillet 2009.

THB 70 S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2714 Luxembourg, 6-12, rue du Fort Wallis.

R.C.S. Luxembourg B 115.377.

Extrait des résolutions de l'Assemblée Générale Ordinaire des actionnaires tenue le 13 juillet 2009 au siège social à Luxembourg.

Résolutions.

L'assemblée accepte les démissions de Monsieur Fernand SASSEL et de Monsieur Thomas BLAQUIERE.

L'assemblée nomme en leurs remplacements jusqu'à l'assemblée générale annuelle qui se tiendra en l'an 2011:

- Madame Myriam DERAIDEUX, née le 03 février 1982 à Saint Vith (Belgique), demeurant professionnellement à L-2714 Luxembourg, 6-12, rue du Fort Wallis;

- Monsieur Johan THIRIART, employé privé, né le 05.05.1960 à Kinshasa (République Démocratique du Congo), demeurant professionnellement à L-2714 Luxembourg, 6-12, rue du Fort Wallis.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 13 juillet 2009.

THB 70 S.A.

ZIMMER Romain

Administrateur

Référence de publication: 2009096925/20.

(090116152) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juillet 2009.

Moor Park Holdings Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 94.675,00.

Siège social: L-1130 Luxembourg, 37, rue d'Anvers.

R.C.S. Luxembourg B 118.797.

Le siège social de l'associé MOOR PARK REAL ESTATE PARTNERS I L.P., INCORPORATED a été transféré à l'adresse suivante.

- 1st and 2nd Floors, Elizabeth House, Les Ruettes Brayes

St Peter Port, GY1 1EW, Guernsey

Veuillez noter en même qu'il y a des erreurs matériels dans l'extrait RCS concernant l'Associé MOOR PARK REAL ESTATE PARTNERS I L.P., INCORPORATED.

La correcte dénomination est la suivante.

- Forme juridique: Limited Partnership, Incorporated

- Pays: Guernsey

- Numéro d'immatriculation: 734

- Nom de registre: Guernsey Registry

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 23 juillet 2009.

Signature.

Référence de publication: 2009096789/21.

(090115397) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juillet 2009.

Dafne S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1724 Luxembourg, 19-21, boulevard du Prince Henri.
R.C.S. Luxembourg B 123.529.

Le bilan au 30.06.2008 a été déposé au registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Société Européenne de Banque S.A.
Société Anonyme
Banque domiciliataire
Signatures

Référence de publication: 2009096202/13.

(090115151) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juillet 2009.

Papillo S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-8069 Bertrange, 19, rue de l'Industrie.
R.C.S. Luxembourg B 66.247.

Les comptes annuels au 31.12.2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

SOFINTER S.A.
"Le Dôme" - Espace Pétrusse
2, avenue Charles de Gaulle
L-1653 Luxembourg
Signature

Référence de publication: 2009096414/14.

(090115388) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juillet 2009.

Schroeder Frères Sarl, Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-3720 Rumelange, Zone Industrielle.
R.C.S. Luxembourg B 75.823.

Les comptes annuels au 31.12.2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

SOFINTER S.A.
"Le Dôme" - Espace Pétrusse
2, avenue Charles de Gaulle
L-1653 Luxembourg
Signature

Référence de publication: 2009096415/14.

(090115387) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juillet 2009.

ABC Container G.m.b.H., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-6688 Mertert, 1, route du Vin.
R.C.S. Luxembourg B 69.382.

Les comptes annuels au 31.12.2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

SOFINTER S.A.
"Le Dôme" - Espace Pétrusse
2, avenue Charles de Gaulle
L-1653 Luxembourg
Signature

Référence de publication: 2009096416/14.

(090115386) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juillet 2009.

Mavalla Holding S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-1526 Luxembourg, 23, Val Fleuri.
R.C.S. Luxembourg B 112.809.

Les comptes annuels au 30 septembre 2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour MAVALLA HOLDING S.A.
Christophe BLONDEAU / Romain THILLENS
Administrateur / Administrateur

Référence de publication: 2009096385/12.
(090115706) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juillet 2009.

Eden Roc S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2530 Luxembourg, 10A, rue Henri M. Schnadt.
R.C.S. Luxembourg B 105.125.

Les comptes annuels au 31 décembre 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Document faisant l'objet de la rectification:
Référence: L090015899.05
Date: 29/01/2009

Maurice HOUSSA
Administrateur

Référence de publication: 2009096221/14.
(090115218) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juillet 2009.

CVI GVF Luxembourg Four S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1528 Luxembourg, 11-13, boulevard de la Foire.
R.C.S. Luxembourg B 130.763.

La société a été constituée suivant acte reçu par Maître Joseph Elvinger, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 24 juillet 2007, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations n° 2104 du 26 septembre 2007.

Les comptes annuels au 31 mai 2008 ont été déposés au Registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

CVI GVF Luxembourg Four S.à r.l.
Signatures

Référence de publication: 2009096464/14.
(090115261) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juillet 2009.

Immo-Plâtre S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-4451 Belvaux, 334, route d'Esch.
R.C.S. Luxembourg B 100.618.

Les comptes annuels au 31.12.2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

SOFINTER S.A.
"Le Dôme" - Espace Pétrusse
2, avenue Charles de Gaulle
L-1653 Luxembourg
Signature

Référence de publication: 2009096413/14.
(090115389) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juillet 2009.

Frontel S.A., Société Anonyme Holding.

Siège social: L-2213 Luxembourg, 16, rue de Nassau.
R.C.S. Luxembourg B 41.920.

Les comptes annuels au 31 décembre 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

LUXFIDUCIA S.à r.l.
16, rue de Nassau - L-2213 Luxembourg
Signature

Référence de publication: 2009096378/12.

(090115668) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juillet 2009.

Multi Clean Services S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-1212 Luxembourg, 11, rue des Bains.
R.C.S. Luxembourg B 20.352.

Les comptes annuels au 31.12.2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

SOFINTER S.A.
"Le Dôme" - Espace Pétrusse
2, avenue Charles de Gaulle
L-1653 Luxembourg
Signature

Référence de publication: 2009096418/14.

(090115384) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juillet 2009.

InterHorus S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-5365 Munsbach, 2, Parc d'Activité Syrdall.
R.C.S. Luxembourg B 89.402.

Les comptes annuels au 31.12.2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

SOFINTER S.A.
"Le Dôme" - Espace Pétrusse
2, avenue Charles de Gaulle
L-1653 Luxembourg
Signature

Référence de publication: 2009096412/14.

(090115392) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juillet 2009.

Le Coiffeur S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2714 Luxembourg, 6, rue du Fort Wallis.
R.C.S. Luxembourg B 66.030.

Les comptes annuels au 31.12.2008 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

SOFINTER S.A.
"Le Dôme" - Espace Pétrusse
2, avenue Charles de Gaulle
L-1653 Luxembourg
Signature

Référence de publication: 2009096419/14.

(090115382) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juillet 2009.

Diacolux International S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-2213 Luxembourg, 16, rue de Nassau.

R.C.S. Luxembourg B 88.937.

Les comptes annuels au 31 décembre 2007 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

LUXFIDUCIA S.à r.l.

16, rue de Nassau - L-2213 Luxembourg

Signature

Référence de publication: 2009096377/12.

(090115662) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juillet 2009.

Timber Opportunities Fund S.C.A. SICAV-SIF, Société en Commandite par Actions sous la forme d'une SICAV - Fonds d'Investissement Spécialisé.

Siège social: L-1331 Luxembourg, 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte.

R.C.S. Luxembourg B 147.272.

STATUTES

In the year two thousand and nine, on the twenty-third day of July.

Before Us, Maître Blanche Moutrier, notary, residing in Esch-sur-Alzette, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

1. Timber Opportunities S.à r.l., a private limited liability company, incorporated and organised under the laws of Luxembourg, having its registered office at 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, with registration with the Luxembourg Trade and Companies Register is pending,

here represented by Mr. Johan Terblanche, attorney, residing professionally in the Grand Duchy of Luxembourg, by virtue of a proxy given on 16 July 2009 in Frankfurt (Germany).

2. Caudex Capital GmbH, a company incorporated under the laws of Germany, having its registered office at Bockenheimer Landstraße 61, D-60325 Frankfurt am Main, registered with the commercial register of the lower court of Frankfurt, Germany, under number HRB 78704,

here represented by Johan Terblanche, attorney, residing professionally in the Grand Duchy of Luxembourg, by virtue of a proxy given on 16 July 2009 in Frankfurt (Germany).

The said proxies, signed in varietur by all the parties and the undersigned notary, will remain annexed to this document to be filed with the registration authorities.

Such appearing parties have requested the notary to enact as follows the articles of association (herein after the Articles of Association) of a corporate partnership limited by shares ("société en commandité par actions") which they declare to form between themselves:

I. Definitions - Form - Name - Registered Office - Duration - Purpose

Administration Agent	the Person appointed by the General Partner, in accordance with Luxembourg laws and regulations, to act as administration agent of the Fund from time to time;
Administration Agreement	the administration agreement, as may be amended from time to time, entered into by the Fund and the Administration Agent;
Articles of Association	these articles of association of the Fund, as amended from time to time;
Auditor	the auditor of the Fund qualifying as an independent auditor (réviseur d'entreprises agréé);
Base Currency or US\$	means the United States Dollar;
Business Day	a day on which banks are open for business in Luxembourg other than a Saturday, Sunday or public holiday;
CSSF	the Commission de Surveillance du Secteur Financier, the Luxembourg supervisory authority for the financial sector;
Company Law	means the Luxembourg law of August 10, 1915 on commercial companies, as amended from time to time;
Custodian	such credit institution within the meaning of the Luxembourg law dated April 5, 1993 relating to the financial sector, as amended, that may be appointed as

Custodian Agreement	custodian of the Fund, in accordance with Luxembourg laws and regulations and Article 22 of these Articles of Association;
Distributable Cash	the custodian agreement entered into by the Fund and by the Custodian; means the total cash available on any distribution date at the level of the Fund and received from whatever source by the Fund for distribution to the Shareholders as determined by the General Partner, which available cash may include, without limitation, net proceeds from any operations, disposals of Investments, as well as any repayment of capital net of all expenses and/or capital expenditures;
Distributions	all distributions of Distributable Cash made in accordance with these Articles of Association;
Fund	Timber Opportunities Fund S.C.A. SICAV-SIF, an investment company with variable capital (société d'investissement à capital variable) in the form of a corporate partnership limited by shares (société en commandite par actions) organised as a specialised investment fund (fonds d'investissement spécialisée);
Fund Documents	each of: (a) these Articles of Association; (b) the Private Placement Memorandum; and (c) the Subscription Agreement;
General Meeting	a general meeting of Shareholders convened in accordance with the provisions of these Articles of Association;
General Partner	Timber Opportunities S.à r.l., a Luxembourg private limited liability company (société à responsabilité limitée) incorporated under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg;
High Water Mark	the greater of the NAV per Series at the time of issue of that Series and the highest NAV per Share (of the relevant Series) immediately after each Series Roll-Up Period (being the end of an Incentive Fee calculation period) in respect of which an Incentive Fee was charged;
Hurdle Rate	a return of 8% per annum on invested capital;
Incentive Fee	the fee, payable annually in arrears to the General Partner, equal to 20% of net performance over the Hurdle Rate and subject to a high water mark, determined in accordance with the provisions of these Articles of Association and the Private Placement Memorandum;
Initial Issue Price	the price at which the Shares are to be issued on the Initial Subscription Date, as determined by the General Partner, being 1,000 USD per Share;
Initial Series	the first Series of Shares issued;
Initial Subscription Date	the day on which Shares are first offered for subscription in accordance with the provisions of the Private Placement Memorandum;
Investor	any Person who has signed and returned a Subscription Agreement that has been accepted by the Fund (for the avoidance of doubt, the term includes, where appropriate, the Shareholders);
Issue Price	the price at which Shares are to be issued, being the Initial Issue Price in relation to the issuance of Shares on the Initial Subscription Date, and the most recent NAV per Share available at each Subsequent Subscription Date;
Luxembourg GAAP	generally accepted accounting principles in Luxembourg;
Management Fee	the management fee payable by the Fund to the General Partner quarterly in advance and equal to 1.5% of the fund's NAV, in accordance with the provisions of these Articles of Association and the Private Placement Memorandum;
Management Share	the non-participating management share subscribed and held by the General Partner, having the characteristics and carrying the rights and obligations as set out in the Private Placement Memorandum and these Articles of Association;
NAV or Net Asset Value	the net asset value of the Fund, the net asset value of each Series of Shares and of the Management Share or the net asset value per Share, adjusted for the appropriate Incentive Fee, if any, and determined in accordance with Article 13 of these Articles of Association;
Person	any corporation, company, trust, fund, estate, unincorporated association or other legal entity, including an individual;

Prior Un-recouped Losses	un-recouped losses incurred in previous periods and attributable to the relevant Series of Shares for purposes of the calculation of Trading Profit and calculated in accordance with the provisions of Article 5.9 of these Articles of Association;
Private Placement Memorandum	the private placement memorandum of the Fund, as the same may be amended, supplemented and modified from time to time;
Redemption Proceeds	the net proceeds (after deduction of all relevant fees and charges) of a redemption of Shares pursuant to these Articles of Association and the Private Placement Memorandum;
Register	the register established and maintained by the Registrar and Transfer Agent recording the ownership of the Shares from time to time;
Registrar and Transfer Agent	the Person appointed by the General Partner as registrar and transfer agent of the Fund from time to time;
Registrar and Transfer Agent Agreement	the registrar and transfer agent agreement entered into by the Fund and by the Registrar and Transfer Agent;
Series	each series of Shares, denoted by a natural number beginning with 1 (e.g., Series 1, Series 2, etc.);
Series Roll-Up Period	each period ending on the last Business Day of each calendar quarter and commencing on the first Business Day of the next calendar quarter, other than for the first calendar quarter, when such period will commence on the Initial Subscription Date;
Service Providers	the Custodian, the Administration Agent, the Registrar and Transfer Agent and any other agents as may be appointed from time to time by the General Partner;
Share	a share without par value in the share capital of the Fund which may be issued pursuant to these Articles of Association at any time at the Issue Price and excluding the Management Share;
Shareholder	any Investor who holds Shares;
SIF Law	the Luxembourg law dated February 13, 2007, relating to specialised investment funds, as amended from time to time;
Subscription Agreement	each subscription agreement entered into by the Fund and an Investor and setting out: (i) the number of Shares to be subscribed by such prospective investor; (ii) the rights and obligations of such prospective investor in relation to its subscription for Shares; and (iii) representations and warranties given by such prospective investor in favour of the Fund; or any such agreement which has been entered into or novated as a consequence of the transfer of a Share as contemplated by Article 12 of these Articles of Association;
Subsequent Subscription Date	each day upon which the General Partner, in its sole discretion, organises further subscription dates after the Initial Subscription Date;
Trading Profit	in relation to any period, the trading profit attributable to each Series of Shares and which includes any profit earned on any investments of the Fund minus Prior Un-recouped Losses attributable to the relevant Series of Shares and any distributions made to the holders of such Shares during that period, as detailed in Article 10 of these Articles of Association;
Transfer	a transfer of Shares as specified in Article 12 of these Articles of Association;
Transferee	the Person to whom Shares are transferred in accordance with the provisions of these Articles of Association;
Transferor	a Shareholder transferring his Shares in accordance with the provisions of these Articles of Association;
Undertakings	properties or property rights registered in the name of the Fund's subsidiaries, joint-ventures or affiliates;
Valuation Day	the last day of each calendar month and any other date as the General Partner may in its sole discretion determine for purposes of calculating the NAV;
Well Informed Investor	a Person who is a "well-informed investor" within the meaning of Article 2 of the SIF Law; being an institutional investor, a professional investor or any other investor who:

- (a) has confirmed in writing that he adheres to the status of "well-informed investor"; and
- (b) either (i) invests a minimum of €125,000 (or its equivalent in any other currency) in the Fund; or (ii) has obtained an assessment made by
 - (A) a credit institution within the meaning of Directive 2006/48/EC;
 - (B) an investment firm within the meaning of Directive 2004/39/EC; or
 - (C) a management company within the meaning of Directive 2001/107/EC, certifying his expertise, his experience and his knowledge in adequately appraising an investment in the Fund.

1. Form and Name.

1.1 There exists among the subscribers and all those who may become owners of Shares hereafter issued, an investment company with variable capital ("société d'investissement à capital variable") in the form of a corporate partnership limited by shares ("société en commandite par actions") organised as a specialised investment fund under the name of Timber Opportunities Fund S.C.A. SICAV-SIF (hereinafter the Fund), which is governed by the Company Law, the SIF Law, as well as by the present Articles of Association.

2. Registered Office.

2.1 The registered office of the Fund is established in Luxembourg city, Grand Duchy of Luxembourg. It may be transferred within the boundaries of the municipality by a resolution of the General Partner. Branches, subsidiaries or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by decision of the General Partner.

2.2 In the event that the General Partner determines that extraordinary political, economic or social developments have occurred or are imminent which would or could interfere with the normal activities of the Fund at its registered office or with the ease of communication between such office and persons abroad, the registered office may be temporarily transferred abroad until the complete cessation of these abnormal circumstances; such provisional measures shall have no effect on the nationality of the Fund which, notwithstanding such temporary transfer, will remain a Luxembourg company.

3. Duration.

3.1 The Fund has been established for a term of fifteen years. The term may, at the sole discretion of the General Partner, be extended for up to five years. Notwithstanding the foregoing, the Fund may at any time be dissolved by a resolution of the General Meeting, adopted in the manner required for the amendment of these Articles of Association.

4. Purpose.

4.1 The exclusive purpose of the Fund is the collective investment of the funds available to it in assets, such as diversified sustainable and certified investments in timberland, natural forests, timber concessions and avoided deforestation projects, in order to spread the investment risks and to ensure for the investors the benefit of the results of the management of its assets.

4.2 The Fund may take any measures and carry out any transaction which it may deem useful for the fulfilment and development of its purpose to the largest extent permitted under the SIF Law.

II. Capital - Shares - Net Asset Value

5. Share Capital.

5.1 The capital of the Fund shall at any time be equal to its total net assets as defined in Article 13 hereof and shall be represented by fully paid-up Shares of no par value.

5.2 The initial capital of the Fund is set at fifty thousand one hundred United States Dollars (US\$ 50,100.-), divided into one (1) non-participating management share and fifty (50) Shares, all fully paid-up and of no par value.

5.3 The minimum capital of the Fund shall be one million two hundred and fifty thousand euro (€ 1,250,000.-) or its equivalent in United States Dollars and shall be reached within twelve months after the date on which the Fund has been authorised as a specialised investment fund under the SIF Law.

5.4 The General Partner is authorised without any limitation to issue an unlimited number of additional fully paid up Shares at any time during the Investment Period at the Issue, in accordance with the provisions of these Articles of Association and the Private Placement Memorandum. No further Management Share will be issued.

5.5 Unless otherwise provided for in these Articles of Association, Shares have no preferential or pre-emption rights and are subject to any transfer and redemption restrictions as provided for in Article 11 and Article 12 of these Articles of Association.

5.6 The General Partner may, in its discretion, impose restrictions on the frequency at which Shares shall be issued. The Fund may offer different Series of Shares. Each Series corresponds to a specific period.

5.7 On the allotment of any Share, the General Partner or its authorised agent shall:

- (i) designate the Series of Shares to which such Share shall belong in accordance with the provisions of Article 5.8; and

(ii) on the first issue of Shares, designate such Series as the Initial Series.

5.8 A new Series of Shares shall be issued as of each Subsequent Subscription Date. At the end of each Series Roll-Up Period the issued and outstanding Shares of each Series (other than the Initial Series) shall be redeemed by the Fund and the Redemption Proceeds shall be applied by the Fund towards the issue of Initial Series Shares provided that:

(i) no redemption and issue of Shares shall occur as envisioned in this Article 5.8 while a Prior Un-recouped Loss remains attributable to the Initial Series of Shares; and

(ii) no redemption and issue of Shares shall occur as envisioned in this Article 5.8 while a Prior Un-recouped Loss remains attributable to the Series of Shares to which such Share belongs.

5.9 For purposes of Article 5.8, "Prior Un-recouped Loss" shall mean any balance on an account established with a zero balance with respect to each Series of Shares issued on each Subsequent Subscription Date and increased by the net decrease of the NAV per Share of such Series in each calendar month and decreased (but not below zero) by the net increase of the NAV per Share of such Series in any calendar month.

6. Eligible Shareholders.

6.1 Issuance and Transfer of the Shares of the Fund are restricted to Well-informed Investors. The conditions pertaining to the Well-Informed Investor status are not applicable to the members of the General Partner and other persons who intervene in the management of the Fund.

6.2 If any Well-informed Investor is an insurance undertaking, that undertaking must subscribe for Shares in its own name and remain the sole legal owner of the Shares, without any possibility of transfer to its policy holders.

7. Form of Shares.

7.1 Fractional Shares may be issued up to three (3) decimal places and the rights attaching to fractional Shares shall be proportionate to the fraction, save as otherwise provided in these Articles of Association.

7.2 All Issued Shares of the Fund shall be registered in the Register, which shall be kept by the Fund or by one or more persons designated thereto by the Fund, and such Register shall contain the name of each legal owner, his residence or elected domicile as indicated to the Fund, the number and Series of Shares held by him, the Issue Price per Share and the date of issue of such Shares.

7.3 All Shareholders shall provide the General Partner with an address to which all notices and announcements may be sent. Such address will also be entered into the Register.

7.4 In the event that a Shareholder does not provide an address, the Fund may permit a notice to this effect to be entered into the Register and the Shareholder's address will be deemed to be at the registered office of the Fund, or at such other address as may be so entered into by the Fund from time to time, until another address shall be provided to the Fund by such Shareholder. A Shareholder may, at any time, change his address as entered in the Register by means of a written notification to this effect addressed to the General Partner or the Fund at its registered office, or to such other address as may be set by the Fund from time to time.

7.5 The Fund recognises only one single owner per Share. If one or more Shares are jointly owned or if the ownership of such Shares is disputed, all Persons claiming a right to such Shares have to appoint one single attorney to represent such Shares towards the Fund. The failure to appoint such attorney implies a suspension of all rights attached to such Shares.

7.6 Share certificates or confirmations of ownership will be jointly signed by the General Partner and the Custodian. Share certificates or confirmations of ownership will be delivered by the General Partner upon special request from the relevant Shareholder provided that payment therefore has been received by the Custodian from that Shareholder and such Shareholders' details and the details pertaining to the issuance of Shares have been recorded in the Register in accordance with these Articles of Association.

8. Subscription and Ownership of Shares.

8.1 Well-informed Investors wishing to subscribe for Shares in the Fund must execute a Subscription Agreement which, upon acceptance, will be signed by the General Partner.

8.2 The minimum initial investment of each Shareholder will be US\$ 1,000,000.-. The General Partner may accept subscriptions for lesser amounts at its discretion, but has no discretion to accept an initial subscription of less than € 125,000.- (or its equivalent in the Base Currency) from any Shareholder.

8.3 Shares of the relevant Series of Shares will be issued at the Initial Issue Price on the Initial Subscription Date and shall thereafter be issued at an Issue Price equal to the last available Net Asset Value per Share on each Subsequent Subscription Date.

8.4 Existing Shareholders may make additional investments in the Fund on each Subsequent Subscription Date provided that each such additional investment shall be made for an Issue Price of at least US\$ 100,000.- subject to the discretion of the General Partner to accept additional investments of lesser amounts.

8.5 The Issue Price payable by each Shareholder who subscribes for Shares must be fully paid in cash or may, in the discretion of the General Partner, be paid in kind.

8.6 The General Partner has the right, in its absolute discretion, to accept or reject any application to subscribe for Shares and may further restrict or prevent the ownership of Shares by specific categories of Persons. The General Partner may require any subscriber to provide it with any information that it may consider necessary for the purpose of deciding whether or not such Person is eligible to subscribe for Shares.

8.7 On the basis of the information received by, and with the assistance of, the General Partner, the Registrar and Transfer Agent must be able to verify that prospective Shareholders in the Fund comply with the status of Well-informed Investor.

8.8 Subject to the General Partner's acceptance, Shares of the Fund will be issued upon receipt of the Issue Price paid by a Shareholder.

8.9 The General Partner may temporarily suspend the subscription of Shares upon the occurrence of any of the events set forth under Article 13 of these Articles of Association and in the Private Placement Memorandum.

9. Management Fee.

9.1 The General Partner shall be entitled to a Management Fee, payable quarterly in advance, based upon all of the issued and outstanding Shares of a Shareholder as of the previous quarter and on each redemption of Shares.

9.2 The Management Fee shall be calculated in accordance with the provisions of the Private Placement Memorandum.

9.3 Management Fees applying to periods which are not full calendar quarters shall be pro-rated.

10. Trading Profit and Incentive Fee.

10.1 Trading Profit includes any profit earned on any investment of the Fund and equals the net realized and unrealized gains and losses generated on investments, less commissions, transaction fees and other costs relating to the investments of the Fund during the relevant period, less the Management Fee accrued for such period, plus any interest income earned on cash during the relevant period.

10.2 The General Partner shall be entitled to, and shall receive, an Incentive Fee, payable annually in arrears and equal to 20% of any increase in the NAV of the Shares due to Trading Profit allocable to each Series of Shares (after Prior Unrecouped Losses have been recouped).

10.3 Incentive Fees will be charged on the Shares on a Series-by-Series basis.

10.4 Incentive Fees earned do not reduce the cumulative Trading Profit in subsequent periods and are not, once accrued, subject to being refunded by the General Partner, irrespective of subsequent losses.

10.5 If any redemption occurs as of any date which does not correspond to the last day of an Incentive Fee calculation period, the Incentive Fee will be charged against the assets of the redeemed Shares as if such redemption occurred as of the end of such a period and the Incentive Fees will be paid to the General Partner at the end of the relevant calendar quarter.

11. Redemption of Shares.

11.1 The General Partner may, in its sole and unfettered discretion, decide to compulsorily (i.e. without the consent of the affected Shareholder) repurchase the Shares of any Shareholder if:

- (i) the Shareholder ceases to qualify as a Well-informed Investor; or
- (ii) the Shareholder has materially violated any provision of the Fund Documents.

12. Transfer.

12.1 Subject to these Articles of Association and the provisions of the Private Placement Memorandum, Shares in the Fund are generally freely transferable, with the prior approval of the General Partner.

12.2 Notwithstanding the foregoing, the General Partner will withhold its consent to a Transfer in the following circumstances:

- (i) the Transfer is considered by the General Partner, in its sole discretion, not to be in the best interests of the Fund or the Shareholders as a whole; or
- (ii) the Transferee does not qualify as Well-informed Investor.

12.3 Upon any valid Transfer as evidenced by entry of the Transferee's name into the Register, the Transferee will have all the rights and will be subject to all of the obligations of the Transferor existing or arising on or after the date of transfer as if such Transferee had been originally admitted to the Fund instead of the Transferor, effective as of the date of the relevant Transfer. In the event of a Transfer of part only of a Shareholder's Shares, the provisions of the immediately preceding sentence will, mutatis mutandis, be applicable on a pro rata basis. No Shareholder may grant limited rights over its Shares or the right to receive Distributions and no Shareholder may dispose of, or grant a limited right over, any other right it may have against the Fund.

12.4 Any Transfer may only be effected once the Transferee, to the satisfaction of the General Partner, has agreed to be bound by the terms of these Articles of Association and assumes all rights and obligations of the Transferor hereunder by signing a duly completed Subscription Agreement or a novation of an existing Subscription Agreement, as the case may be.

12.5 Notwithstanding the foregoing, the Fund may restrict or prevent the ownership of Shares in the Fund by any Person, including any Person in breach of any law or requirement of any country or governmental authority and any Person which is not qualified to hold such Shares by virtue of such law or requirement (including without limitation any Person which does not qualify as a Well-informed Investor within the meaning of article 2 of the SIF Law) or if in the opinion of the Fund such holding may be detrimental to the Fund or the majority of its Shareholders, if it may result in a breach of any law or regulation, whether Luxembourg or foreign, or if as a result thereof the Fund may become exposed to disadvantages (including without limitation tax or financial disadvantages) that it would not otherwise have incurred or subject to laws (including without limitation tax laws) other than those of the Grand Duchy of Luxembourg.

III. Net Asset Value determination

13. Valuation Policy and Calculation of the NAV.

13.1 The General Partner adopts a policy of valuing the investment of the Fund once every calendar quarter (generally on the last day of the last month of the quarter) and at any other time required by the General Partner in its discretion. The NAV will be determined by the Administration Agent under the responsibility of the General Partner in accordance with the provisions of these Articles of Association and the Private Placement Memorandum.

13.2 The assets and liabilities of the Fund will be valued in accordance with Luxembourg GAAP, resulting, in the opinion of the General Partner, in a NAV, which reflects the fair value of the underlying assets and liabilities of the Fund. The General Partner may, in its discretion, provide reserves for estimated accrued expenses, liabilities or contingencies, even if such reserves are not required by Luxembourg GAAP.

13.3 Information or knowledge of events received after the publication of the NAV will only be taken into account on a prospective basis in subsequent NAV calculations and may form a reconciling item in the annual audited financial statements of the Fund.

13.4 The following principles will be applied in valuing the assets of the Fund:

(i) the value of any cash on hand or deposit, bills and demand notes and accounts receivable, prepaid expenses, cash dividends and interest declared or accrued as aforesaid and not yet received is deemed to be the full amount thereof, unless in any case the same is unlikely to be paid or received in full, in which case the value thereof is arrived at after making such discount as may be considered appropriate in such case to reflect the true thereof;

(ii) securities listed and traded primarily on one or more recognised securities exchanges shall be valued at their last known prices on the valuation date;

(iii) investment in underlying undertakings for collective investment are taken at their last official net asset value known in Luxembourg at the time of calculating the Net Asset Value of the Fund. If such price is not representative of the fair value of such assets, then the price shall be determined by the General Partner on a fair value basis. Investments subject to bid and offer prices are valued at their mid-price, if not otherwise determined by the General Partner;

(iv) unlisted securities for which over-the-counter market quotations are readily available (included listed securities for which the primary market is believed to be the over-the-counter-market) shall be valued at a price equal to the last reported price as supplied by recognised quotation services or broker-dealers;

(v) properties or property rights registered in the name of the Fund or any of its subsidiaries, joint-ventures or affiliates ("Undertakings") as well as direct or indirect shareholdings of the Fund or any of its Undertakings in intermediate companies shall be valued by one or more independent valuers, provided that the Fund may deviate from such valuation if deemed in the interest of the Fund and its Shareholders and provided further that such valuation may be established at the end of the fiscal year and used throughout the following fiscal year unless there is a change in the general economic situation or in the condition of the relevant properties or property rights held by the Fund or by any of its Undertakings or by any controlled property companies which requires new valuations to be carried out under the same conditions as the annual valuations; and

(vi) all other non-publicly traded securities, other securities or instruments or investments for which reliable market quotations are not available, and securities, instruments or investments which the Fund determines in its discretion that the foregoing valuation methods do not fairly represent the fair value of such securities, instruments or investments, will be valued by the General Partner in good faith using methods it considers appropriate, having regard to applicable market standards as applied from time to time, such as the RICS (Royal Institute of Chartered Surveyors) red book standards or the International Private Equity and Venture Capital Guidelines issued by the European Private Equity and Venture Capital Association, the British Private Equity and Venture Capital Association and the Association Française des Investisseurs en Capital in March 2005, or any subsequent update of such guidelines.

Assets expressed in a currency other than the Base Currency of the Fund shall be converted on the basis of the rate of exchange ruling on the relevant Valuation Day. If such rate of exchange is not available, the rate of exchange will be determined in good faith by or under procedures established by the General Partner.

13.5 All assets and liabilities will initially be valued in the applicable local currency and will then be translated into the Base Currency using the applicable exchange rate on the date of determination of the NAV.

13.6 For the purposes of the calculation of the NAV, the assets of the Fund are deemed to include:

(i) all cash in hand, receivable or on deposit, including any interest accrued thereon;

(ii) all bills and notes payable on demand and any account due (including proceeds of securities or any other assets sold but not delivered);

(iii) all securities, shares, bonds, time notes, debentures, debenture stocks, subscription rights, warrants and other securities, money market instruments and similar assets owned or contracted for by the Fund;

(iv) all interest accrued on any interest-bearing assets, except to the extent that the same is included or reflected in the principal amount of such assets;

(v) all stock dividends, cash dividends and cash distributions receivable by the Fund to the extent information thereon is reasonably available to the Fund;

(vi) shareholdings in convertible and other debt securities of real estate companies;

(vii) all properties or property rights registered directly or indirectly in the name of or on behalf of the Fund;

(viii) the preliminary expenses of the Fund, including the cost of issuing and distributing Shares of the Fund, insofar as the same have not been written off and insofar the Fund shall be reimbursed for the same;

(ix) the liquidating value of all forward contracts and all call or put options the Fund has an open position in; and

(x) all other assets of any kind and nature, including expenses paid in advance.

13.7 For the purposes of the calculation of the NAV, the liabilities of the Fund are deemed to include:

(i) all loans, bills and accounts payable;

(ii) all accrued interest on loans (including accrued fees for commitment for such loans);

(iii) all accrued or payable expenses (including administrative expenses, advisory and management fees, including incentive fees, custodian fees, and corporate agents' fees);

(iv) all known liabilities, present or future, including all matured contractual obligations for payment of money, including the amount of any unpaid distributions declared by the Fund;

(v) an appropriate provision for future taxes based on capital and income to the Valuation Day, as determined from time to time by the Fund, and other reserves (if any) authorised and approved by the General Partner, as well as such amount (if any) as the General Partner may consider to be an appropriate allowance in respect of any contingent liabilities of the Fund; and

(vi) all other liabilities of whatsoever kind and nature reflected in accordance with generally accepted accounting principles.

In determining the amount of the liabilities of the Fund, the General Partner shall take into account all expenses payable by the Fund, including, without limitation, formation expenses, fees payable to the General Partner, its accountants, the Administration Agent, the Registrar and Transfer Agent and any other agent employed by the Fund, fees for legal and auditing services, including the review and audit of the NAV, fees of independent valuers, costs of compliance and portfolio analysis, promotion, printing, reporting and publishing expenses, including the cost of advertising or preparing and printing of the Fund Documents, explanatory memoranda, registration statements or annual reports, taxes or governmental charges, and all other operating expenses, including, without limitation, the cost of buying and selling assets, due diligence expenses, research expenses, remuneration to certain directors of the General Partner, interest, bank charges and brokerage, postage, telephone and facsimiles. The General Partner may calculate administration and other expenses of a regular or recurring nature on an estimated basis for yearly or other periods in advance and may accrue the same in equal proportions over any such period.

13.8 For the purposes of the calculation of the NAV:

(i) Shares of the Fund to be redeemed shall be treated as existing and taken into account until immediately after the time specified by the General Partner on the relevant valuation time and from such time and until paid by the Fund the price therefore shall be deemed to be a liability of the Fund;

(ii) Shares to be issued by the Fund shall be treated as being in issue as from the time specified by the General Partner on the valuation time, and from such time and until received by the Fund the price therefore shall be deemed to be a debt due to the Fund;

(iii) all investments, cash balances and other assets expressed in currencies other than the Base Currency shall be valued after taking into account the rate of exchange prevailing on the principal regulated market of each such asset on the dealing day preceding the valuation time; and

(iv) where on any valuation time the Fund has contracted to:

a. purchase any asset, the value of the consideration to be paid for such asset shall be shown as a liability of the Fund and the value of the asset to be acquired shall be shown as an asset of the Fund;

b. sell any asset, the value of the consideration to be received for such asset shall be shown as an asset of the Fund and the asset to be delivered shall not be included in the assets of the Fund;

provided however, that if the exact value or nature of such consideration or such asset is not known on such valuation time, then its value shall be estimated by the General Partner.

13.9 The Administration Agent may, subject to the approval of the General Partner, suspend the calculation of the NAV and the issue and redemption of Shares of any class or Series in any of the following cases:

(i) where, as a result of political, economic, military or monetary events or any circumstances outside the control, responsibility and power of the Administration Agent or the General Partner, disposal of the assets is not reasonable or normally practicable without being seriously detrimental to the interest of Shareholders;

(ii) where it is not reasonably practicable to determine the NAV on an accurate and timely basis;

(iii) where, as a result of exchange restrictions or other restrictions affecting the transfer of funds, transactions are rendered impracticable or purchases and sales of the assets of the Fund cannot be effected at normal rates of exchange;

(iv) during any period during which any stock exchange on which a substantial portion of the Fund's investments are quoted is closed, other than for ordinary holidays and weekends, or during periods in which dealings in such stock exchange are restricted or suspended;

(v) during any period during which, in the sole and absolute discretion of the General Partner, disposal of a substantial portion of investments by the Fund would not be reasonable or practical;

(vi) during any breakdown in the means of communication normally employed in determining the price or value of any of the investments or any position the Fund holds, or when for any other reason the prices or values of any investments owned by the Fund cannot be reasonably or promptly ascertained;

(vii) during any period in which the transfer of funds involved in the realization or acquisition of any investments by the Fund cannot be effected at normal rates of exchange;

(viii) when there exists, in the opinion of the Administration Agent, a state of affairs where the disposal of the Fund's assets, or the determination of the NAV or the NAV per Share, would not be reasonably practicable or would be seriously prejudicial to the non-redeeming Shareholders;

(ix) if the Administration Agent reasonably deems it necessary to do so to comply with anti-money laundering and other similar laws and regulations applicable to the Fund, the Service Providers, or any of their Affiliates, subsidiaries or associates;

(x) for any period during which the redemption of Shares would cause a breach or default under any covenant in any agreement entered into by the Fund for borrowing or cash management purposes; and

(xi) when a decision is made to liquidate or dissolve the Fund.

13.10 The board of directors of the General Partner will meet at least once every calendar year to review the appropriateness of the valuation principles applied to the assets of the Fund and will confirm them at such meetings. Resolutions passed at such meetings will be minuted.

IV. Administration and Supervision

14. Powers of the General Partner.

14.1 The Fund is managed by the General Partner, who shall always be an unlimited shareholder of the Fund (associé gérant commandité) and who shall be personally, jointly and severally liable with the Fund for all liabilities which can not be met out of the assets of the Fund. The Shareholders shall refrain from acting in a manner or capacity other than by exercising their rights as Shareholders in General Meetings.

14.2 The General Partner is vested with the broadest powers to perform all acts of disposition and administration within the Fund's purpose, in compliance with the investment purpose as determined in accordance with Article 4 hereof and the Private Placement Memorandum.

14.3 Vis-à-vis third parties, the Fund is validly bound by the sole signature of the General Partner acting through one or more authorised signatories or by the individual or joint signatories or by the individual or joint signatures of any other persons to whom authority shall have been delegated by the General Partner as the General Partner shall determine in its discretion.

14.4 All powers not expressly reserved by law or by these Articles of Association to the General Meeting are in the competence of the General Partner. The General Partner shall hold a veto right against all decisions of the General Meeting which affect the rights of the Fund towards third parties and which amend the Articles of Association.

15. Delegation of Powers.

15.1 The General Partner may appoint any officers, including a general manager and any assistant general managers as well as any other officers that the Fund deems necessary for the operation and management of the Fund. Such appointments may be cancelled at any time by the General Partner. The officers need not be Shareholders of the Fund. Unless otherwise stipulated by these Articles of Association, the officers shall have the rights and duties conferred upon them by the General Partner. The General Partner may furthermore appoint other agents, who need not to be members of the General Partner and who will have the powers determined by the General Partner.

15.2 The General Partner may from time to time create one or several committees composed of members of the General Partner and/or external Persons and to which it may delegate powers and roles as deemed appropriate in its sole discretion.

16. Removal of the General Partner.

16.1 The General Partner may be removed at a General Meeting by the affirmative vote of Shareholders representing a majority of 75% of the votes cast and where at least 50% of the voting rights is represented. A resolution to remove the General Partner may only be adopted in the case of

(i) any action by the General Partner, or any person to whom the General Partner has delegated any part of its duties, which has been determined by an arbitrator or competent court in a final decision to constitute a fraud and which is not remedied within 60 days after notification to or the coming to the General Partner's attention; or

(ii) the determination by an arbitrator or competent court that the General Partner, or any person to whom the General Partner has delegated any part of its duties, has/have wilfully or through gross negligence committed a breach of one or more provisions of the Fund Documents, and which is not remedied within 60 days after notification to or the coming to the General Partner's attention.

Such resolution shall not require the General Partner's consent.

16.2 The General Partner may not be removed from its capacity as managing general partner of the Fund in any other event, except as otherwise expressly provided by the Company Law and by these Articles of Association.

16.3 Upon the removal of the General Partner, a new managing general partner shall be elected in a General Meeting with the majority requirements set out in Article 16.1 above, which shall substitute, subject to the prior approval of the CSSF, the General Partner as managing general partner of the Fund by the accomplishment of any relevant and appropriate formalities, and which shall assume the General Partner's obligations as managing general partner of the Fund.

17. Custodian.

17.1 To the extent required by the SIF Law, the Fund shall enter into a custodian agreement with a Luxembourg credit institution which shall satisfy the requirements of the SIF Law (the Custodian).

17.2 The Custodian shall fulfil the duties and responsibilities as provided for by the SIF Law.

17.3 The duties of the Custodian shall cease:

(i) in the case of the voluntary withdrawal of the Custodian or its removal by the General Partner; in such case, the General Partner shall use its best endeavours to appoint a new custodian for the Company within two (2) months of the effective date of such retirement or removal; or

(ii) in the event that the Custodian or the Company have (a) been declared bankrupt, (b) obtained a suspension of payments, (c) entered into a composition with creditors, (d) been placed under controlled management or any similar proceedings, or (e) been put in liquidation; or

(iii) where the CSSF withdraws its authorisation of the Custodian or the Company.

18. Conflicts of Interest.

18.1 No contract or other transaction between the Fund and any other fund, company or firm shall be affected or invalidated by the fact that one or more of the directors or officers of the General Partner is interested in, or is a director, associate, officer or employee of such other fund, company or firm. Any director or officer of the General Partner who serves as a director, associate, officer or employee of any fund, company or firm, with which the Fund shall contract or otherwise engage in business shall not, by reason of such affiliation with such other fund, company, or firm be prevented from considering and voting or acting upon any matters with respect to such contract or business.

18.2 In the event that any director or officer of the General Partner may have in any transaction of the Fund an interest different to the interests of the Fund, such director or officer shall make known to the General Partner such conflict of interest and shall not consider or vote on any such transaction and such transaction, and such director's or officer's interest therein shall be reported to the next succeeding General Meeting.

18.3 The term "conflict of interest", as used in this Article, shall not include any relationship with or interest in any matter, position or transaction involving the initiator, any investment manager, the Custodian, the distributors as well as any other person, company or entity as may from time to time be determined by the General Partner in its discretion.

19. Indemnification.

19.1 The Fund may indemnify any director of the board of the General Partner or any committee member and his heirs, executors and administrators against expenses reasonably incurred by him in connection with any action, suit or proceeding to which he may be made a party by reason of his being or having been a director or officer or committee member of the Fund or, at its request, of any other company of which he is not entitled to be indemnified, except in relation to matters as to which he shall be finally adjudged in such action, suit or proceeding to be liable for gross negligence or willful misconduct; in the event of a settlement, indemnification shall be provided only in connection with such matters covered by the settlement as to which the Fund is advised by counsel that the person to be indemnified did not commit such a breach of duty.

19.2 The General Partner may decide that expenses effectively incurred by any member of the board of directors or committee member in accordance with this Article may be advanced to the indemnified officer, provided that this officer will repay the advanced amounts if it is ultimately determined that he has not met the standard of care for which indemnification is available.

19.3 The foregoing right of indemnification shall not exclude other rights to which any officer may be entitled.

20. Auditor. The accounting data related in the annual report of the Fund shall be examined by the Auditor ("réviseur d'entreprises agréé") appointed by the General Partner and remunerated by the Fund. The Auditor shall fulfill all duties prescribed by the SIF Law.

V. General Meetings - Fiscal year - Distributions

21. Representation. The General Meeting shall represent the entire body of Shareholders of the Fund. Its resolutions shall be binding upon all the Shareholders of the Fund. It shall have the broadest powers to order, carry out or ratify acts relating to the operations of the Fund, each time subject to the veto right of the General Partner.

22. General Meetings of Shareholders.

22.1 The General Meeting shall meet upon call by the General Partner. The General Partner shall also be obliged to convene a General Meeting within a period of one month, if Shareholders representing 1/10th of the capital require so in writing with an indication of the agenda.

22.2 The annual General Meeting of Shareholders shall be held in accordance with Luxembourg law at the registered office of the Fund in Luxembourg-City or any other place specified in the convening notice on the first Tuesday of April at 10.00 a.m. If such day is not a Business Day in Luxembourg, the annual General Meeting of Shareholders shall be held on the next following Business Day.

22.3 Other General Meetings may be held at such places and times as may be specified in the respective notices of meeting.

22.4 Shareholders shall meet upon call by the General Partner pursuant to a notice setting forth the agenda sent by registered letter at least eight days prior to the meeting to each Shareholder at the address indicated in the Register. The agenda shall be prepared by the General Partner except in the instance where the meeting is called on the written demand of the Shareholders in which instance the General Partner may prepare a supplementary agenda.

22.5 If all Shareholders are present or represented and consider themselves as being duly convened and informed of the agenda, the General Meeting may take place without notice of meeting.

22.6 The General Partner may determine all other conditions that must be fulfilled by Shareholders in order to attend any General Meeting.

22.7 The business transacted at any General Meeting shall be limited to the matters contained in the agenda (which shall include all matters required by law) and business incidental to such matters.

22.8 Each Share, regardless of the NAV per Share is entitled to one vote, in compliance with Luxembourg law and these Articles of Association. Only full Shares are entitled to vote.

22.9 A Shareholder may act at any General Meeting by giving a written proxy to another Person, who need not be a Shareholder.

22.10 Unless otherwise provided by law or herein, resolutions of the General Meeting are passed by a simple majority of the votes cast.

22.11 The General Partner shall hold a veto right against all decisions of the General Meeting which affect the rights of the Fund towards third parties and which amend the Articles of Association.

23 Fiscal year. The fiscal year of the Fund starts on the first day of January and finishes on the last day of December each year.

24. Distributions.

24.1 Unless otherwise provided for by these Articles of Association, each Shareholder will be treated equally to other Shareholders owning Shares of the same Series pro rata to the number of Shares of the relevant Series owned by it. Each Share entitles, upon issue, its owner to a proportional part of the Distributions made to Shareholders who own Shares of that Series.

24.2 After a period of four (4) years following the Initial Subscription Date, any distributable cash resulting from net proceeds attributable to the Investments, distribution in kind of securities, and any dividends, interest or other income received with respect to the Investments, may, in the discretion of the General Partner, be distributed to Shareholders on an annual basis, in accordance with the provisions of these Articles of Association and the Private Placement Memorandum.

24.3 The payment of any Distributions shall be made to the address indicated on the Register.

24.4 Distributions shall be paid in the Base Currency.

24.5 No interest shall be paid on a dividend declared by the Fund and kept by it at the disposal of its beneficiary.

24.6 A dividend declared but not paid on a Share cannot be claimed by the holder of such Share after a period of five years from the notice given thereof, unless the General Partner has waived or extended such period in respect of all Shares, and shall otherwise revert after expiry of the period to the Fund. The General Partner shall have power from time to time to take all steps necessary and to authorise such action on behalf of the Fund to perfect such reversion. No interest will be paid on dividends declared, pending their collection.

24.7 The Fund may, in the absolute discretion of the General Partner, make any reinvestments.

VI. Final provisions

25. Dissolution and Liquidation.

25.1 The Fund may at any time be dissolved by a resolution of the General Meeting with a quorum of 50% of all the Shares issued and outstanding and adopted with a qualified majority of two thirds of the votes cast and the consent of the General Partner.

25.2 Whenever the subscribed capital falls below two thirds of the minimum capital indicated in Article 5 hereof, the question of the dissolution of the Fund shall be referred to the General Meeting by the General Partner. The General Meeting, for which no quorum shall be required, shall decide by simple majority of the votes cast at such meeting.

25.3 The question of the dissolution of the Fund shall further be referred to the General Meeting whenever the subscribed capital falls below one fourth of the minimum capital set by Article 5 hereof; in such an event, the General Meeting shall be held without any quorum requirements and the dissolution may be decided by the votes of Shareholders holding one fourth of the Shares represented at such meeting.

25.4 The General Meeting must be convened so that it is held within a period of forty days from ascertainment that the net assets of the Fund have fallen below two thirds or one fourth of the legal minimum, as the case may be, in accordance with the provisions of the Company Law.

25.5 The liquidation shall be carried out by one or several liquidators, who may be physical persons or legal entities and need to be approved by the CSSF, appointed by the General Meeting, which shall determine their powers and remuneration.

26. Amendments to the Articles of Association. These Articles of Association may be amended by a General Meeting subject to the quorum and majority requirements provided by the Company Law.

27. Applicable Law. All matters not governed by these Articles of Association shall be determined in accordance with the Company Law and the SIF Law.

Transitory Dispositions

- 1) The first fiscal year of the Fund will begin on the date of the incorporation of the Fund and will end on December 31, 2009.
- 2) The first annual General Meeting will be held April 5, 2010 at 10.00 a.m.

Subscription

The subscribed capital of the Fund is subscribed as follows:

- 1) Timber Opportunities S.à r.l., above named, subscribes for one (1) Management Share and one (1) Share.
- 2) Caudex Capital GmbH above named, subscribes for forty-nine (49) Shares.

The undersigned notary certifies the settlement of the subscriptions for a total amount of fifty thousand one hundred United States Dollar (US\$ 50,100.-).

Expenses

The expenses which shall be borne by the Fund as a result of its incorporation are estimated at approximately 2,900.- EUR.

General Meeting

The above named persons representing the entire subscribed capital and considering themselves as validly convened, have immediately proceeded to hold a General Meeting of Shareholders which resolved as follows:

1. The address of the Fund is set at 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg.

The undersigned notary, who understands and speaks English, herewith states that on request of the above named persons, this deed is worded in English followed by a French translation; at the request of the same appearing persons, in case of divergence between the English and the French text, the English version will prevail.

Whereof this notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the date at the beginning of this deed.

The document having been given for reading to the person appearing, who signed together with Us, the notary, this original deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille neuf, le vingt-troisième jour du mois de juillet.

Par-devant Maître Blanche Moutrier, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, Grand-Duché de Luxembourg.

Ont comparu:

1. Timber Opportunities S.à r.l., société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois, ayant son siège social au 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg, dont l'enregistrement auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg est en cours,

représentée ici par Maître Johan Terblanche, attorney, ayant son adresse professionnelle au Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée le 16 juillet 2009 à Francfort (Allemagne).

2. Caudex Capital GmbH, une société régie par les lois allemandes, dont le siège social se situe à Bockenheimer Landstraße 61, D-60325 Frankfurt am Main, inscrite au registre du commerce et des sociétés du tribunal Francfort, Allemagne, sous le numéro, HRB 78704,

représentée ici par Maître Johan Terblanche, attorney, ayant son adresse professionnelle au Grand-Duché de Luxembourg, en vertu d'une procuration donnée le 16 juillet 2009 à Francfort (Allemagne).

Lesquelles procurations, après avoir été signées ne varietur par toutes les parties et le notaire soussigné, resteront annexées au présent acte pour être soumises conjointement aux formalités de l'enregistrement.

Lesquels parties comparantes ont requis le notaire instrumentant de dresser les statuts (ci-après les Statuts) d'une société en commandite par actions ayant le statut d'une société d'investissement à capital variable qu'ils déclarent constituer entre eux comme suit:

I. Définitions - Forme sociale - Dénomination - Siège social - Durée - Objet

Agent Administratif	- Désigne la Personne nommée par l'Associé-Gérant-Commandité comme agent administratif du Fonds de temps en temps;
Contrat d'Agent Administratif	- Désigne le contrat d'agent administratif conclu entre le Fonds et l'Agent Administratif;
Statuts	- Désigne les présents statuts du Fonds, tels que périodiquement modifiés;
Réviseur d'Entreprises	- Désigne la personne nommée par l'Associé-Gérant-Commandité en tant que réviseur d'entreprise agréé;
Devise de Référence ou USD	- Désigne le dollar américain;
Jour Ouvrable	- Désigne un jour pendant lequel les banques sont ouvertes au Luxembourg dans le cadre de leurs activités, en dehors des samedis, dimanches et jours fériés;
CSSF	- Désigne la Commission de Surveillance du Secteur Financier, autorité luxembourgeoise de contrôle du secteur financier, ou, toute autorité qui lui succédera;
Loi de Commerciale	- Désigne la loi luxembourgeoise du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée de temps à autre;
Dépositaire	- Désigne un établissement financier au sens de la loi luxembourgeoise du 5 avril 1993 sur le secteur financier, telle que modifiée, nommée en qualité de dépositaire du Fonds conformément à l'Article 22 des présents Statuts à un moment donné;
Contrat de Dépôt	- Désigne le contrat de dépôt conclu entre le Fonds et le Dépositaire;
Espèces Distribuables	- Désigne le montant total des liquidités disponibles lors de toute date de distribution au niveau du Fonds et reçu d'une source quelconque par le Fonds dans le but d'être distribuées aux Actionnaires de la manière déterminée par l'Associé-Gérant-Commandité. Ces liquidités disponibles peuvent inclure, sans que la liste soit exhaustive, les produits nets de toute transaction, la cession d'investissements, ainsi que tout remboursement du montant net de toute dépense et/ou dépenses de capital;
Distributions	- Désigne toutes les distributions de liquidité faites conformément aux présents Statuts;
Fonds	- Désigne Timber Opportunities Fund SCA SICAV-SIF, société d'investissement à capital variable prenant la forme d'une société en commandite par actions organisée comme un fonds d'investissement spécialisés;
Documents du Fonds	- Désigne chacun des documents suivants: (a) les présents Statuts; (b) le Mémoire de Placement Privé; (c) le Contrat de Souscription;
Assemblée Générale	- Désigne l'Assemblée Générale des Actionnaires convoquée conformément aux dispositions des présents Statuts;
Associé-Gérant-Commandité	- Désigne Timber Opportunities S.à r.l., société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois ayant son siège social au 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg;

High Water Mark	- Le niveau le plus haut de la VNI pour une série d'actions au moment de l'émission de cette série et le niveau le plus haut de la VNI par action (de la série concernée) immédiatement après chaque Période de Roulement de série (étant la fin d'une période de calcul d'une Commission de Performance) au regard de laquelle une Commission de Performance a été payée;
Hurdle Rate	- Un rendement de 8% par an sur le capital investi;
Commission de Performance	- Désigne la commission, payable chaque année à terme échu, à l'Associé-Gérant-Commandité et qui est égale à 20% de la performance nette au dessus du Hurdle Rate et sous réserve de l'application d'un High Water Mark, déterminée conformément aux dispositions des présents Statuts et du Mémoire de Placement Privé;
Prix d'Emission Initial	- Désigne le prix auquel les Actions sont émises à la Date de Souscription Initiale, telle que déterminée par l'Associé-Gérant-Commandité et égal à 1.000,- USD par Action;
Série Initiale	- Désigne la première Série d'Actions émises;
Date de Souscription Initiale	- Désigne le jour où les Actions sont en premier offertes pour souscription en accord avec les dispositions du Mémoire de Placement Privé;
Investisseur	- Désigne toute Personne qui a signé et retourné un contrat de souscription qui a été accepté par le Fonds (afin de lever toute ambiguïté, le terme inclu, lorsque cela est approprié, les Actionnaires);
Prix d'Emission	- Désigne le prix auquel les Actions doivent être émises, étant le Prix d'Emission Initial, relativement à l'émission d'Actions à la Date de Souscription Initiale, et sur la base de la dernière VNI par action disponible à chaque Jour de Souscription Subséquent;
GAAP Luxembourgeois	- Désigne les principes comptables généralement acceptés au Luxembourg;
Commission de Gestion	- Désigne la commission de gestion payable par le Fonds à l'Associé-Gérant-Commandité chaque trimestre par avance égal à 1,5% de la Valeur Nette d'Inventaire du fonds, conformément aux dispositions des présents Statuts et du Mémoire de Placement Privé;
Action de Commandité	- Désigne l'unique action de commandité non-participative souscrite et détenue par l'Associé-Gérant-Commandité ayant les caractéristiques et entraînant les droits et obligations tels que déterminés conformément aux dispositions des présents Statuts et du Mémoire de Placement Privé;
VNI ou Valeur Nette d'Inventaire	- Désigne la valeur nette d'inventaire du Fonds, de chaque Série d'Actions du Fonds ou de l'Action de Commandité ou la VNI par Action, ajustée par la Commission de Performance appropriée, si applicable, et déterminée conformément à l'Article 13 des présents Statuts;
Personne	- Désigne, tout(e) société, trust, fonds, succession, association sans personnalité morale ou autre personne morale, y compris une personne physique;
Pertes Antérieures Non Récupérées	- Désigne les pertes non récupérées encourues lors de périodes antérieures et attribuables à la Série concernée d'Actions concernée pour les besoins du calcul des Gains Sur Opérations d'Investissement et calculées conformément aux dispositions de l'Article 5.9 des présents Statuts;
Mémoire de Placement Privé	- Désigne le mémoire de placement privé du Fonds, tel que périodiquement modifié ou complété;
Produit de Rachat	- Désigne le produit net (après déduction de toutes les commissions et charges applicables) du rachat d'Actions, conformément aux présents Statuts et au Mémoire de Placement Privé;
Registre	- Désigne le registre établi et tenu par le Teneur de Compte et Agent de Transfert dans lequel la propriété des Actions est enregistrée;
Teneur de Compte et Agent de Transfert	- Désigne la Personne nommée par l'Associé-Gérant-Commandité comme teneur de compte et agent de transfert du Fonds à un moment donné;
Contrat de Teneur de Compte et d'Agent de Transfert	- Désigne le contrat de teneur de compte et agent de transfert conclu entre le Fonds et le Teneur de Compte et Agent de Transfert Agent;
Série	- Désigne une série spécifique d'Actions, dénommée par un nombre entier naturel commençant par 1 (ex: Serie 1, Serie 2, etc);
Période de Roulement des Séries	- Désigne la période se terminant le dernier Jour Ouvrable de chaque trimestre calendaire et commençant le premier Jour Ouvrable du trimestre calendaire

	suivant, autre que le premier trimestre calendaire quand une telle période commencera à la Date de Souscription Initiale;
Prestataires de Services	- Désigne le Dépositaire, l'Agent Administratif, le Teneur de Compte et Agent de Transfert et tout autre agent que l'Associé-Gérant-Commandité pourra périodiquement désigner;
Action	- Désigne une action sans mention de valeur nominale dans le capital social du Fonds qui peut être émise en vertu des présents Statuts, à tout moment, au Prix d'Emission et à l'exclusion de l'Action de Commandité;
Actionnaire	- Désigne un Investisseur qui détient des Actions;
Loi FIS	Désigne la loi luxembourgeoise en date du 13 février 2007 relative aux fonds d'investissement spécialisés telle que modifiée ponctuellement;
Contrat de Souscription	- Désigne chaque contrat de souscription signé entre le Fonds et un Investisseur prévoyant: (i) le nombre d'Actions devant être souscrit par un tel investisseur potentiel; (ii) les droits et obligations d'un tel investisseur potentiel en lien avec sa souscription à des actions; et (iii) représentations et garanties données en faveur du Fonds par un tel investisseur potentiel; ou tout autre contrat signé ou nové du fait du transfert d'une ou plusieurs Actions, comme prévu à l'Article 12 des présents Statuts;
Jour de Souscription Subséquent	- Désigne chaque jour où l'Associé-Gérant-Commandité (à sa discrétion) organise les jours de souscription subséquents, après la Date de Souscription Initiale;
Gains sur Opérations d'Investissement	- Désigne, pour une période donnée, les gains sur opérations d'investissement attribuables à chaque Série d'Actions et qui incluent les gains générés sur les Investissements du Fonds, moins les Pertes Antérieures Non Récupérées attribuables à la Série concernée d'Actions et les distributions faites aux détenteurs des Actions pendant la période donnée, comme précisé à l'Article 10 des présents Statuts;
Transfert	- Désigne un transfert d'Actions, tel que mentionné à l'Article 12;
Cessionnaire	- Désigne la Personne à laquelle les Actions sont transférées conformément aux dispositions des présents Statuts;
Cédant	- Désigne un Actionnaire transférant ses Actions conformément aux dispositions des présents Statuts;
Prises de Participations	- Désigne les propriétés ou droits de propriétés au nom des filiales, joint-venture et affiliés du Fonds;
Date d'Evaluation	- Désigne le dernier jour de chaque mois calendaire et toute autre date que l'Associé-Gérant-Commandité peut, à sa seule discrétion, déterminer pour les besoins du calcul de la VNI;
Investisseur Averti	- Désigne une Personne qui est un "Investisseur Averti" au sens de l'Article 2 de la Loi FIS; étant un investisseur institutionnel, un investisseur professionnel ou tout autre investisseur qui répond aux conditions suivantes: (a) a déclaré par écrit son adhésion au statut d'"Investisseur Averti"; et (b) (i) investit un minimum de 125.000,- € (ou l'équivalent dans toute autre devise) dans le Fonds; ou (ii) a obtenu une appréciation de la part: (A) d'un établissement de crédit au sens de la Directive 2006/48/CE; (B) d'une entreprise d'investissement au sens de la Directive 2004/39/CE; ou (C) d'une société de gestion au sens de la Directive 2001/107/CE, certifiant son expertise, son expérience et sa connaissance pour apprécier de manière adéquate l'investissement effectué dans le Fonds.

1. Forme et dénomination. Il existe entre les souscripteurs et tous ceux qui deviendront propriétaires des Actions émises ultérieurement, une société d'investissement à capital variable sous la forme d'une société en commandite par actions, organisée comme un fonds d'investissement spécialisé, prenant la dénomination de Timber Opportunities Fund S.C.A. SICAV-SIF (ci-après le Fonds) et régie par la Loi Commerciale, la Loi FIS et les présents Statuts.

2. Siège social.

2.1 Le siège social du Fonds est situé dans la commune de Luxembourg, au Grand-Duché de Luxembourg. Il peut être transféré dans la commune de Luxembourg par résolution de l'Associé-Gérant-Commandité. Il peut être créé, par dé-

cision de l'Associé-Gérant-Commandité, des filiales, succursales ou bureaux, tant dans le Grand-Duché de Luxembourg qu'à l'étranger.

2.2 Au cas où l'Associé-Gérant-Commandité estimerait que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, actuels ou éminents, sont de nature à compromettre l'activité normale du Fonds au siège social ou la communication entre ce siège et l'étranger, il peut transférer provisoirement le siège social à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales; cette mesure provisoire n'aura toutefois aucun effet sur la nationalité du Fonds lequel, nonobstant le transfert provisoire du siège, restera soumis au droit luxembourgeois.

3. Durée.

3.1 Le Fonds a été établi pour une durée de quinze ans. Cette durée peut, à la seule discrétion de l'Associé-Gérant-Commandité être étendue pour une période additionnelle maximale de 5 ans. En dépit ce qui précède, le Fonds peut être dissout à tout moment par décision de l'Assemblée Générale, statuant comme en matière de modification des présents Statuts.

4. Objet.

4.1 L'objet exclusif du Fonds est le placement collectif des fonds dont il dispose dans des actifs, tels que des Investissements diversifiés, durables et certifiés dans des exploitations de bois, des forêts naturelles, des concessions d'exploitation forestière ou dans un projet de prévention du déboisement dans le but de limiter les risques liés aux Investissements et d'assurer, pour les Investisseurs, le bénéfice du résultat de la gestion des actifs.

4.2 Le Fonds peut prendre toutes mesures et faire toutes opérations qu'il jugera utiles à l'accomplissement et au développement de son objet, dans les plus larges limites permises par la Loi FIS.

II. Capital - Actions - Valeur Nette d'Inventaire

5. Capital social.

5.1 Le capital du Fonds est, à tout moment, égal à l'actif net total du Fonds, tel que défini à l'Article 13 des présents Statuts et est représenté par des Actions entièrement libérées sans mention de valeur nominale.

5.2 Le capital initial du Fonds est égal à cinquante mille cent dollars américains (50.100,- USD) représenté par une (1) Action de Commandité et cinquante (50) Actions sans valeur nominale et entièrement libérées.

5.3 Le capital du Fonds ne peut être inférieur à un million deux cent cinquante mille euros (1.250.000,- €) ou l'équivalent en dollars américains et doit être atteint dans les douze mois suivant la date à laquelle le Fonds a été autorisé comme Fonds d'Investissement Spécialisé au titre de la Loi FIS.

5.4 L'Associé-Gérant-Commandité est autorisé à tout moment, sans limitation, à émettre un nombre illimité d'Actions supplémentaires entièrement libérées, à n'importe quel moment durant la période d'Investissement conformément aux dispositions des présents Statuts et du Mémoire de Placement Privé. Plus aucune Action de Commandité ne sera émise.

5.5 Sauf dispositions contraires des présents Statuts, les Actions ne confèrent aucun droit préférentiel de souscription ou droit de préemption et sont soumises aux restrictions de transfert et de rachat prévues aux Articles 11 et 12 des présents Statuts.

5.6 L'Associé-Gérant-Commandité peut, à sa discrétion, imposer des restrictions à la fréquence à laquelle les Actions sont émises. Le Fonds peut offrir différentes Séries d'Actions. Chacune des Séries correspond à une période particulière.

5.7 Lors de l'attribution d'une Action, l'Associé-Gérant-Commandité ou son représentant (nominee) autorisé:

- (i) désigne la Série d'Actions à laquelle cette Action appartient conformément aux dispositions de l'Article 5.8; et
- (ii) lors de la première émission d'Actions, désigne cette Série comme la Série Initiale.

5.8 Chaque Jour de Souscription Subséquent, une nouvelle Série d'Actions est émise. A la fin de chaque Période de Roulement des Séries, les Actions émises et en circulation de chaque Série (autre que la Série Initiale) sont rachetées par le Fonds et le Produit de Rachat est affecté par le Fonds à l'émission des Actions de la Série Initiale, sous réserve que:

(i) aucun rachat ni aucune émission d'Actions ne pourra intervenir comme envisagé au présent Article 5.8, aussi longtemps que une Perte Antérieure Non Récupérée reste attribuable à la Série Initiale; et

(ii) aucun rachat ni aucune émission d'Actions ne pourra intervenir comme envisagé au présent Article 5.8, aussi longtemps que une Perte Antérieure Non Récupérée reste attribuable à la Série d'Actions à laquelle cette Action appartient.

5.9 Pour les besoins du présent Article 5.8 "Perte Antérieure Non Récupérée" désigne le solde d'un compte établi avec un solde égal à zéro pour chaque Série d'Actions émise chaque Jour de Souscription Subséquent et augmenté de la diminution nette de la VNI par Action de la Série en question pour chaque mois calendaire et diminué (mais pas en dessous de zéro) de l'augmentation nette de la VNI par Action de cette Série pour un mois calendaire donné.

6. Actionnaires Eligibles.

6.1 L'émission et le Transfert des Actions du Fonds peuvent seulement bénéficier à des Investisseurs Avertis. Les conditions liées à ce statut ne s'appliquent pas aux membres de l'Associé-Gérant-Commandité et aux autres personnes qui interviennent dans la gestion du Fonds.

6.2 Si un Investisseur Averti est une compagnie d'assurance, elle doit souscrire les Actions en son nom propre et reste l'unique propriétaire des Actions, sans aucune possibilité de transfert aux titulaires des polices d'assurance.

7. Forme des Actions.

7.1 Des rompus peuvent être émis jusqu'à trois (3) décimales et les droits y attachés sont proportionnels à la fraction d'Action correspondante, sauf dispositions contraires des présents Statuts.

7.2 Toutes les Actions émises par le Fonds sont inscrites au Registre, qui sera tenu par le Fonds ou par une ou plusieurs personnes désignées à cet effet par le Fonds; et le Registre doit indiquer le nom de chaque propriétaire, sa résidence ou son domicile élu, tel que notifié au Fonds, le nombre et les Séries d'Actions qu'il détient ainsi que le Prix d'Emission par Action et la date d'émission des Actions.

7.3 Chaque Actionnaire doit fournir à l'Associé-Gérant-Commandité l'adresse à laquelle toutes les communications et informations peuvent être envoyées. Cette adresse sera aussi inscrite dans le Registre.

7.4 Au cas où un Actionnaire ne fournit pas d'adresse au Fonds, mention pourra en être faite au Registre et l'adresse de l'Actionnaire sera réputée être le siège social du Fonds ou toute autre adresse que le Fonds pourra ponctuellement porter dans le Registre, et ce jusqu'à ce qu'une autre adresse soit communiquée au Fonds par l'Actionnaire en question. Un Actionnaire peut, à tout moment, faire changer son adresse portée au Registre par voie de notification écrite à cet effet, envoyée à l'Associé-Gérant-Commandité, au siège social du Fonds ou à toute autre adresse fixée périodiquement par le Fonds.

7.5 Le Fonds ne reconnaît qu'un seul propriétaire par Action. Si la propriété d'une Action est indivise ou litigieuse, toutes les Personnes invoquant un droit sur cette Action doivent désigner un mandataire unique pour représenter l'Action concernée à l'égard du Fonds. Le Fonds a le droit de suspendre l'exercice de tous les droits attachés à cette Action jusqu'à ce que ce mandataire ait été désigné.

7.6 Les certificats d'actions ou confirmations d'actionnariat seront conjointement signés par l'Associé-Gérant-Commandité et le Dépositaire. Les certificats d'actions ou confirmations d'actionnariat seront remis par l'Associé-Gérant-Commandité à la demande spéciale de l'Actionnaire concerné, sous réserve que le Dépositaire ait reçu le paiement correspondant de l'Actionnaire et que les renseignements sur l'Actionnaire et sur l'émission des Actions aient été inscrits dans le Registre conformément aux présents Statuts.

8. Souscription et propriété des Actions.

8.1 Les Investisseurs Avertis souhaitant souscrire des Actions du Fonds doivent signer un Contrat de Souscription qui, dès acceptation, sera signé par l'Associé-Gérant-Commandité.

8.2 L'investissement initial minimum de chaque Actionnaire sera égal à 1.000.000,- USD. A sa discrétion, l'Associé-Gérant-Commandité peut accepter des souscriptions d'un montant inférieur, mais ne peut pas accepter que la souscription initiale d'un Actionnaire soit inférieure à 125.000,- EUR (ou l'équivalent dans la Devise de Référence).

8.3 Les Actions de la Série concernée d'Actions seront émises au Prix d'Emission Initial, à la Date de Souscription Initiale et seront ensuite émises au Prix d'Emission égal à la dernière Valeur Nette d'Inventaire par Action disponible de la Catégorie d'Actions concernée lors de chaque Jour de Souscription Subséquent.

8.4 Les Actionnaires existants peuvent faire des investissements supplémentaires dans le Fonds chaque Jour de Souscription Subséquent, sous réserve que chaque investissement supplémentaire soit effectué à un Prix d'Emission d'au moins 100.000,- USD, étant précisé qu'à sa discrétion, l'Associé-Gérant-Commandité peut accepter des investissements supplémentaires d'un montant inférieur.

8.5 Le Prix d'Emission payable par chaque Actionnaire qui souscrit des Actions doit être intégralement libéré en numéraire, ou, peut, à la discrétion de l'Associé-Gérant-Commandité, être libéré en nature.

8.6 L'Associé-Gérant-Commandité a le droit, à sa discrétion absolue, d'accepter ou de rejeter une demande de souscription d'Actions, et, peut restreindre ou empêcher la détention des Actions par certaines catégories particulières de Personnes. L'Associé-Gérant-Commandité peut demander à un souscripteur de lui fournir les informations qu'il juge nécessaires pour décider si la Personne en question remplit les critères pour pouvoir souscrire des Actions.

8.7 Au regard des informations reçues par l'Associé-Gérant-Commandité et avec l'aide de ce dernier, le Teneur de Compte et Agent de Transfert doit pouvoir vérifier que les Actionnaires potentiels du Fonds respectent le statut d'Investisseurs Avertis.

8.8 Sous réserve de l'accord de l'Associé-Gérant-Commandité, les Actions du Fonds seront émises dès réception du Prix d'Emission payé par l'Actionnaire.

8.9 En cas de survenance de l'un des événements mentionnés à l'Article 13 des présents Statuts et dans le Mémoire de Placement Privé, l'Associé-Gérant-Commandité peut provisoirement suspendre la souscription des Actions.

9. Commission de Gestion.

9.1 L'Associé-Gérant-Commandité a droit à une Commission de Gestion qui sera versée par avance chaque trimestre, sur la base de toutes les Actions émises et en circulation d'un Actionnaire, au précédent trimestre et à chaque rachat d'Actions.

9.2 La Commission de Gestion est calculée conformément aux dispositions du Mémoire de Placement Privé.

9.3 Les Commissions de Gestion relatives à des périodes qui ne correspondent pas à des trimestres entiers sont calculées au pro-rata.

10. Gains sur Opérations d'Investissement et Commission de Performance.

10.1 Les Gains sur Opérations d'Investissement incluent les gains générés sur les investissements du Fonds et sont égaux aux plus-values nettes réalisées et non réalisées et aux moins-values générées sur les investissements, moins les commissions, commissions de transaction et autres frais liés aux investissements du Fonds pendant la période concernée, moins la Commission de Gestion courue au titre de cette période, plus les revenus d'intérêts générés sur la trésorerie pendant la période concernée.

10.2 L'Associé-Gérant-Commandité a droit et perçoit une Commission de Performance, due annuellement à terme échu, égale à 20% de chaque augmentation de la VNI des Actions en raison des Gains Sur Opérations d'Investissement attribuables à chaque Série d'Action (après que les Pertes Antérieures Non Récupérées aient été récupérées).

10.3 Les Commissions de Performance seront appliquées à chaque Série.

10.4 Les Commissions de Performance perçues ne viennent pas réduire les Gains sur Opérations d'Investissement cumulés des périodes suivantes, et ne sont pas, une fois courues, susceptibles d'être remboursées par l'Associé-Gérant-Commandité, quelles que soient les pertes ultérieures.

10.5 Si un rachat intervient à une date qui ne correspond pas au dernier jour d'une période de calcul de la Commission de Performance la Commission de Performance sera appliquée aux actifs des Actions rachetées comme si le rachat était intervenu à la fin de cette période et les Commissions de Performance seront payées à l'Associé-Gérant-Commandité à la fin du trimestre calendaire concerné.

11. Rachat des Actions.

11.1 L'Associé-Gérant-Commandité peut, à tout moment et à sa seule et entière discrétion, et sans avoir à motiver sa décision, décider du rachat obligatoire (c'est-à-dire sans l'accord de l'Actionnaire concerné) des Actions d'un Actionnaire, si:

- (i) l'Actionnaire cesse d'être qualifié d'Investisseur Averti; ou
- (ii) l'Actionnaire a matériellement violé une disposition des Documents du Fonds.

12. Transfert.

12.1 Sous réserve des présents Statuts et des dispositions du Mémoire de Placement Privé, les Actions du Fonds sont en principe librement cessibles, avec l'accord préalable de l'Associé-Gérant-Commandité.

12.2 Nonobstant les dispositions qui précèdent, l'Associé-Gérant-Commandité refusera de donner son accord à un Transfert dans les cas suivants:

- (i) l'Associé-Gérant-Commandité juge, à sa seule discrétion, que le Transfert est contraire aux intérêts du Fonds ou des Actionnaires pris dans leur ensemble; ou
- (ii) le Cessionnaire ne remplit pas les critères du statut d'Investisseur Averti.

12.3 En cas de Transfert régulier, confirmé par l'inscription du nom du Cessionnaire dans le Registre, le Cessionnaire aura tous les droits et obligations du Cédant, existant ou naissant à compter de ou après la date de transfert comme si le Cessionnaire avait été initialement admis dans le Fonds à la place du Cédant, avec effet à compter de la date du Transfert en question. En cas de Transfert d'une partie seulement des Actions d'un Actionnaire, les dispositions de la phrase qui précède s'appliqueront mutatis mutandis au pro rata. Aucun Actionnaire ne peut accorder de droits limités sur ses Actions ou le droit de percevoir des Distributions, et, aucun Actionnaire ne peut disposer de, ou accorder un droit limité sur, tout autre droit susceptible de lui être conféré à l'encontre du Fonds.

12.4 Un Transfert produit ses effets seulement une fois que le Cessionnaire a accepté, de manière satisfaisante pour l'Associé-Gérant-Commandité, d'être lié par les dispositions des présents Statuts et prend en charge tous les droits et obligations du Cédant à ce titre, en signant un Contrat de Souscription dûment complété ou un acte de novation d'un Contrat de Souscription existant, selon le cas.

12.5 Nonobstant les dispositions qui précèdent, le Fonds peut restreindre ou empêcher la détention des Actions du Fonds par toute Personne (y compris toute Personne violant la loi d'un pays ou la réglementation d'une autorité administrative et toute Personne non autorisée à détenir des Actions en application de cette loi ou réglementation (y compris, sans limitation, toute Personne qui ne peut pas être qualifiée d'Investisseur Averti au sens de l'article 2 de la Loi FIS) ou si, de l'avis du Fonds, une telle détention peut être préjudiciable au Fonds ou à la majorité de ses Actionnaires, si elle peut résulter dans la violation d'une loi ou d'un règlement luxembourgeois ou étranger, ou s'il en résulterait que le Fonds puisse être exposé à des désavantages (y compris, sans limitation, au plan fiscal ou financier) que sinon il n'aurait pas subis, ou serait soumis à une législation (y compris, sans limitation, au plan fiscal) autre que la législation luxembourgeoise.

III. Détermination de la Valeur Nette d'Inventaire (VNI)

13. Politique d'évaluation et calcul de la VNI.

13.1 Fréquence et date: l'Associé-Gérant-Commandité adopte une politique consistant à évaluer les investissements du Fonds au moins une fois par trimestre calendaire (en général le dernier jour du dernier mois du trimestre) et à toute autre date fixée par l'Associé-Gérant-Commandité à son entière discrétion. La VNI sera déterminée par l'Agent Admi-

nistratif sous la responsabilité de l'Associé-Gérant-Commandité conformément aux dispositions des présents Statuts et du Mémoire de Placement Privé.

13.2 Les actifs et passifs du Fonds seront évalués conformément aux GAAP Luxembourgeois, afin de produire une VNI qui, de l'avis de l'Associé-Gérant-Commandité, reflète la juste valeur des actifs et passifs sous-jacents du Fonds. L'Associé-Gérant-Commandité peut, à son entière discrétion, prévoir des provisions au titre des charges constatées d'avance, passifs ou engagements éventuels, même si les GAAP Luxembourgeois n'imposent pas de telles provisions.

13.3 Les informations ou événements communiqués après la publication de la VNI ne seront pris en compte qu'à titre prospectif dans les calculs futurs de la VNI et pourront constituer un élément de rapprochement dans les comptes annuels audités du Fonds.

13.4 Les principes suivants seront appliqués à l'évaluation des actifs du Fonds:

(i) la valeur de n'importe quelle espèce en caisse ou dépôt, factures, préavis et acomptes reçus, dépenses prépayées, dividendes en espèce et intérêts déclarés ou courus comme mentionné ci-dessus et non encore reçus est estimée être le montant total de cela, sauf si cette valeur a peu de chance d'être payée ou reçue en totalité, auquel cas la valorisation doit être effectuée en opérant de telles réductions, si cela est considéré comme approprié dans un tel cas pour refléter la véritable valeur;

(ii) les titres cotés et échangés principalement sur un ou plusieurs marchés financiers reconnus seront valorisés à leur dernier cours connu à la date d'évaluation;

(iii) les Investissements dans des organismes de placement collectifs sous-jacents sont pris à leur dernière valeur nette officielle connue au Luxembourg au moment du calcul de la VNI du Fonds. Si une telle valeur n'est pas représentative de la juste valeur de tels actifs, alors, la valeur doit être déterminée par l'Associé-Gérant-Commandité sur une base de juste valeur. Les investissements, faisant l'objet de cours "acheteurs" et "vendeurs" sont valorisés au cours médian, sauf si il en est déterminé autrement par l'Associé-Gérant-Commandité;

(iv) les titres non cotés en bourse pour lesquels des valorisations de marché de gré-à-gré sont disponibles (incluant les titres cotés pour lesquels le marché primaire est un marché de gré à gré), doivent être valorisés à un cours égal au dernier cours tel que rapporté par une source externe reconnue de détermination de cours ou de valorisation;

(v) les propriétés ou droits de propriété enregistrés au nom du Fonds ou de n'importe laquelle de ses filiales, joint-venture ou affilié (Prise de Participation), aussi bien que les participations directes ou indirectes du Fonds ou de n'importe laquelle de ses participations dans des sociétés intermédiaires seront valorisés par un ou plusieurs évaluateurs indépendants, compte tenu du fait que le Fonds puisse ne pas pleinement tenir compte d'une telle valorisation si cela est dans l'intérêt du Fonds et de ses Actionnaires et compte tenu également qu'une telle valorisation puisse être établie à la fin de l'Exercice Fiscal sauf si il y a un changement de la situation économique générale ou à la condition que les propriétés ou droits de propriété concernées détenus par le Fonds ou n'importe laquelle de ses Prises de Participation, ou par n'importe quelle société immobilière sous contrôle nécessitant que de nouvelles valorisations soient effectuées dans les mêmes conditions que les valorisations annuelles; et

(vi) Les autres titres ou instruments ou investissements, non échangés publiquement, pour lesquels des quotations de marché fiables ne sont pas disponibles, ainsi que les titres, instruments ou investissements pour lesquels le Fonds détermine de manière discrétionnaire que les méthodes de valorisation précitées ne représentent pas correctement la juste valeur de tels titres, instruments ou investissements, seront valorisés par l'Associé-Gérant-Commandité de bonne foi, en utilisant les méthodes qu'il considère comme appropriées, en considérant les standards de marché financiers applicables, tel que le RICS (Royal Institute of Chartered Surveyors) red book standards ou le International Private Equity and Venture Capital Guidelines publié par le European Private Equity and Venture Capital Association, le British Private Equity and Venture Capital Association et l'Association Française des Investisseurs en Capital de mars 2005, ou n'importe quelle édition postérieure de telles lignes directrices.

Les actifs exprimés dans une monnaie autre que la Devise de Référence du Fonds seront convertis sur la base du taux de change à la Date d'Evaluation en question. Si un tel taux de change n'est pas disponible, le taux de change sera déterminé de bonne fois par, ou selon des procédures établies par l'Associé-Gérant-Commandité.

13.5 Dans un premier temps, tous les actifs et passifs seront évalués dans la devise locale applicable, puis convertis dans la Devise de Référence au taux de change applicable à la date de détermination de la VNI.

13.6 Pour les besoins du calcul de la VNI, les actifs du Fonds sont réputés inclure:

(i) toutes les espèces en caisse ou en dépôt, y compris les intérêts courus y afférents;

(ii) toutes les factures et billets payables sur demande et n'importe quel compte débiteur (y compris les produits de titres ou tout autre actif vendu mais non livré);

(iii) tous les titres, actions, obligations, billets à terme, titres de participation, obligations non garanties, droits de souscription, warrants et autres titres, instruments de marché financier et actifs similaires détenus ou contractés par le Fonds;

(iv) tous les intérêts courus sur les actifs portant intérêts et, sauf dans la mesure où ils sont compris ou reflétés dans le montant en principal de ces titres;

(v) tous les titres de participation, dividendes en actions, dividendes en espèces, distributions en espèces à recevoir par le Fonds dans la mesure où le Fonds dispose d'informations raisonnables les concernant;

- (vi) participations dans des obligations convertibles et autres obligations d'entreprises immobilières;
- (vii) tous les propriétés et droits de propriété enregistrés directement ou indirectement au nom et pour le compte du Fonds;
- (viii) les charges primaires du Fonds, y compris les coûts d'émission et de distribution des actions du Fonds, dans la mesure où elles n'ont pas été annulées, et dans la mesure où le Fonds doit être remboursé pour celles-ci;
- (ix) la valeur de liquidation de tous les contrats à terme et option d'achat ou de vente dans lesquels le Fonds a une position ouverte; et
- (x) tous les autres actifs de quelque type et nature que ce soit, y compris les charges payées d'avance.

13.7 Pour les besoins du calcul de la VNI, les passifs du Fonds sont réputés inclure:

- (i) tous les emprunts, effets et dettes exigibles;
- (ii) tous les intérêts encourus des emprunts (y compris les frais encourus au titre de l'engagement dans de tels emprunts);
- (iii) toutes les dépenses payables ou encourues (y compris les dépenses administratives ainsi que les frais de conseil, de gestion, y compris les commissions de performance, de dépôt et les frais d'agent administratif);
- (iv) toutes les dettes connues, présentes ou futures, y compris toutes les obligations contractuelles de paiement d'argent arrivées à maturité, y compris le montant de n'importe quelle distribution impayée déclarée par le Fonds;
- (v) une provision appropriée au titre des impôts futurs appliqués au capital et aux bénéfices à la Date d'Evaluation, telle que déterminée de temps en temps par le Fonds, et les autres provisions autorisées et approuvées (le cas échéant) par l'Associé-Gérant-Commandité; ainsi une tout autre somme (le cas échéant) considérée par l'Associé-Gérant-Commandité comme étant une contribution appropriée en vue d'un passif quelconque éventuel du Fonds et;
- (vi) tous les autres passifs du Fonds de quelque type et nature que ce soit, reflétés conformément aux principes de comptabilité généralement acceptés.

Pour déterminer le montant des passifs du Fonds, l'Associé-Gérant-Commandité tient compte de toutes les charges à payer par le Fonds, y compris, sans limitation, les frais de constitution, les commissions payables à l'Associé-Gérant-Commandité, à ses comptables, à l'Agent Administratif, au Teneur de Compte et Agent de Transfert et aux autres agents aux services desquels le Fonds fait appel, les honoraires au titre des services juridiques et d'audit, y compris la revue et l'audit de la VNI, les honoraires des évaluateurs indépendants, les coûts des contrôles de conformité et analyses du portefeuille, les frais de promotion, d'impression, d'information et de publication, y compris les frais de publicité ou de préparation et d'impression des Documents du Fonds, des notices explicatives, des déclarations d'enregistrement ou des rapports annuels, les impôts et taxes ou prélèvements publics, et toutes les autres charges d'exploitation, y compris (sans limitation) les frais d'achat et de vente d'actifs, les frais de due diligence, les frais de recherche, la rémunération de certains administrateurs de l'Associé-Gérant-Commandité, les intérêts, les commissions de banque et de courtage, les frais d'affranchissement, les frais de téléphone et de fac-similé. L'Associé-Gérant-Commandité peut calculer à l'avance, pour une période annuelle ou autre, les charges administratives et autres charges à caractère régulier ou périodique sur la base d'une estimation et il peut les constater à parts égales sur la période concernée.

13.8 Pour les besoins du calcul de la VNI:

- (i) les Actions du Fonds devant être rachetées seront traitées comme existantes et prises en compte immédiatement après le moment précisé par l'Associé-Gérant-Commandité lors de la valorisation, et à partir de ce moment jusqu'à ce qu'elles soit payées par le Fonds, le prix sera considéré comme étant une dette du Fonds;
- (ii) les Actions du Fonds devant être émises par le Fonds seront traitées comme étant émises à partir du moment précisé par l'Associé-Gérant-Commandité lors de la valorisation et de ce moment jusqu'à ce que soit reçu par le Fonds, elles doivent être traitées comme existant et jusqu'au paiement, leur prix est réputé constituer un passif du Fonds;
- (iii) tous les investissements, soldes de trésorerie et autres actifs du Fonds qui ne sont pas exprimés dans la Devise de Référence, seront évalués après avoir tenu compte des taux de change du marché en vigueur au jour précédant la détermination de la VNI; et
- (iv) quand, à n'importe quelle période de valorisation, le Fonds s'est engagé à:
 - a. acheter n'importe quel actif, la valeur qui doit être payée pour un tel actif sera présentée comme une dette du Fonds et la valeur de l'actif à acquérir sera présentée comme un actif du Fonds;
 - b. vendre n'importe quel actif, la valeur qui doit être reçue pour un tel actif sera présentée comme un actif du Fonds et l'actif à être apporté ne sera pas inclut dans l'actif du Fonds;
 sous réserve, cependant, que si la valeur exacte ou la nature d'un tel actif n'est pas connue lors de la période de valorisation, alors, sa valeur sera estimée par l'Associé-Gérant-Commandité.

13.9 L'Agent Administratif peut, sous réserve de l'approbation de l'Associé-Gérant-Commandité, suspendre le calcul de la VNI ainsi que l'émission et le rachat des Actions d'une Série dans l'un quelconque des cas suivants:

- (i) lorsque des événements d'ordre politique, économique, militaire ou monétaire ou des circonstances échappant au contrôle, à la responsabilité et au pouvoir de l'Agent Administratif ou de l'Associé-Gérant-Commandité empêchent la cession des actifs de manière raisonnable ou normale sans porter gravement préjudice aux intérêts des Actionnaires;
- (ii) lorsqu'il n'est pas raisonnablement possible de déterminer la VNI de manière exacte et dans le délai requis;

(iii) lorsque des restrictions des changes ou d'autres restrictions affectant les transferts de fonds rendent les opérations impossibles ou empêchent d'effectuer des achats et ventes des actifs du Fonds à des taux de change normaux;

(iv) pendant toute période durant laquelle une bourse, sur laquelle une partie substantielle des investissements du Fonds est cotée, est fermée en dehors des jours fériés normaux et des week-ends, ou durant laquelle les opérations y sont soumises à restrictions ou suspendues;

(v) pendant toute période durant laquelle, à la seule et entière discrétion de l'Associé-Gérant-Commandité, la cession par le Fonds d'une partie substantielle de ses Investissements ne serait pas raisonnable ou possible;

(vi) lorsque les moyens de communication normalement utilisés pour déterminer le cours ou la valeur des Investissements ou des positions détenus par le Fonds ne fonctionnent pas, ou lorsque les prix ou valeurs des investissements détenus par le Fonds ne peuvent pas être établis de manière raisonnable ou rapide pour toute autre raison;

(vii) pendant toute période durant laquelle le transfert de fonds lié à la réalisation ou l'acquisition d'un investissement par le Fonds ne peut pas être effectué à des taux de change normaux;

(viii) lorsqu'il existe, de l'avis de l'Agent Administratif, une situation dans laquelle la cession des actifs du Fonds ou la détermination de la VNI ou de la VNI par Action ne serait pas raisonnablement possible ou porterait gravement préjudice aux intérêts des Actionnaires ne demandant pas le rachat;

(ix) si l'Agent Administratif estime raisonnablement nécessaire d'agir ainsi pour observer les lois et règlements relatifs à la lutte contre le blanchiment d'argent ainsi que les autres lois et règlements de même nature applicables au Fonds, aux Prestataires de Services, ou à leurs Affiliés, filiales ou associés;

(x) pendant toute période durant laquelle le rachat d'Actions entraînerait une violation de ou un manquement aux termes d'un engagement contractuel conclu par le Fonds à des fins d'emprunt ou de gestion de trésorerie; et

(xi) lorsqu'est prise la décision de liquider ou de dissoudre le Fonds.

13.10 Le conseil d'administration de l'Associé-Gérant-Commandité se réunira au moins une fois par année civile pour examiner le caractère adapté des principes d'évaluation appliqués aux actifs du Fonds et les confirmera lors de ces réunions. Un procès-verbal des résolutions adoptées lors de ces réunions sera dressé.

IV. Administration et Surveillance

14. Pouvoirs de l'Associé-Gérant-Commandité.

14.1 Le Fonds est géré par l'Associé-Gérant-Commandité, qui est toujours un actionnaire ayant une responsabilité illimitée du Fonds et qui est personnellement et solidairement responsable avec le Fonds de l'ensemble des passifs dont les actifs du Fonds ne peuvent répondre. Les Actionnaires ne doivent pas agir d'une manière contraire à l'exercice de leurs droits en tant qu'Actionnaires aux Assemblées Générales.

14.2 L'Associé-Gérant-Commandité a les pouvoirs les plus étendus pour accomplir l'ensemble des actes d'administration et de disposition dans les limites de l'objet du Fonds, conformément à l'objectif d'investissement déterminé à l'Article 4 des présents Statuts et dans le Mémoire de Placement Privé.

14.3 Le Fonds est engagé vis-à-vis des tiers par la seule signature de l'Associé-Gérant-Commandité agissant par l'intermédiaire d'un ou de plusieurs signataires autorisés, ou, par la signature individuelle ou les signatures conjointes de toutes autres personnes auxquelles un tel pouvoir a été délégué par l'Associé-Gérant-Commandité, dans les conditions que l'Associé-Gérant-Commandité détermine de manière discrétionnaire.

14.4 L'Associé-Gérant-Commandité a tous les pouvoirs qui ne sont pas expressément réservés par la loi ou les présents Statuts à l'Assemblée Générale. L'Associé-Gérant-Commandité jouit d'un droit de veto sur toutes les décisions de l'Assemblée Générale qui ont une incidence sur les droits du Fonds à l'égard des tiers et qui modifient les Statuts.

15. Délégation de pouvoir.

15.1 L'Associé-Gérant-Commandité peut nommer des dirigeants, y compris un directeur général et un directeur général adjoint ainsi que tout autre dirigeant que le Fonds juge nécessaires pour l'exploitation et la gestion du Fonds. Ces nominations peuvent être annulées à tout moment par l'Associé-Gérant-Commandité. Les dirigeants peuvent ne pas être Actionnaires du Fonds. Sauf stipulation contraire des présents Statuts, les dirigeants ont les droits et devoirs qui leur sont attribués par l'Associé-Gérant-Commandité. L'Associé-Gérant-Commandité peut de plus nommer d'autres agents, qui ne sont pas nécessairement des membres de l'Associé-Gérant-Commandité et qui auront les pouvoirs déterminés par l'Associé-Gérant-Commandité.

15.2 L'Associé-Gérant-Commandité peut créer périodiquement un ou plusieurs comités composés de membres de l'Associé-Gérant-Commandité et/ou de Personnes externes, auxquels il peut déléguer de manière discrétionnaire les pouvoirs et compétences qui lui semblent utiles.

16. Révocation de l'Associé-Gérant-Commandité.

16.1 L'Associé-Gérant-Commandité peut être révoqué par décision de l'Assemblée Générale adoptée par un vote positif des Actionnaires représentant une majorité de 75% des voix exprimés et quand au moins 50% des droits de vote sont représentés. Une résolution de révocation de l'Associé-Gérant-Commandité peut seulement être adoptée en cas de:

(i) n'importe quelle action de l'Associé-Gérant-Commandité ou de n'importe quelle personne à qui l'Associé-Gérant-Commandité a délégué une partie de ses devoirs, qui a été déterminée par un arbitre ou par une décision rendue en dernier ressort par un tribunal compétent, comme constituant une fraude et qui n'a pas été remédiée dans les 60 jours après sa notification ou sa communication à l'attention de l'Associé-Gérant-Commandité; ou

(ii) la détermination par un arbitre ou par un tribunal compétent que l'Associé-Gérant-Commandité ou n'importe quelle personne à qui l'Associé-Gérant-Commandité a délégué n'importe quelle part de ses devoirs a, par une faute intentionnelle ou une faute lourde, commis un manquement à une ou plusieurs dispositions des Documents du Fonds, et qui n'a pas été remédiée dans les 60 jours après sa notification à l'attention de l'Associé-Gérant-Commandité.

Une telle résolution ne nécessitera pas le consentement préalable de l'Associé-Gérant-Commandité.

16.2 L'Associé-Gérant-Commandité ne peut pas être révoqué de ses fonctions de gestionnaire du Fonds dans d'autres cas, sauf quand il en est expressément prévu différemment par la Loi Commerciale ainsi que par les présents Statuts.

16.3 Lors de la révocation de l'Associé-Gérant-Commandité, un nouvel Associé-Gérant-Commandité sera élu lors d'une Assemblée Générale avec les exigences de majorité spécifiées dans l'article 16.1 ci-dessus, qui substituera, sous réserve de l'accord préalable de la CSSF, l'Associé-Gérant-Commandité comme Associé-Gérant-Commandité du Fonds par l'accomplissement de toutes les formalités appropriées et applicables et qui devra assumer les obligations de l'Associé-Gérant-Commandité comme Associé-Gérant-Commandité du Fonds.

17. Le Dépositaire.

17.1 Dans la mesure requise par la Loi FIS, le Fonds conclurera un contrat de dépôt avec un établissement financier luxembourgeois qui doit satisfaire aux exigences de la Loi FIS (le "Dépositaire").

17.2 Le Dépositaire remplira les devoirs et responsabilités tel qu'énoncé dans la Loi FIS.

17.3 Les devoirs du Dépositaire prennent fin:

(i) en cas de retrait volontaire du Dépositaire ou sa révocation par l'Associé-Gérant-Commandité; dans un tel cas, l'Associé-Gérant-Commandité s'efforcera de nommer un nouveau dépositaire pour la Société dans les deux (2) mois de la date effective d'un tel retrait ou d'une telle révocation; ou

(ii) dans le cas où le Dépositaire ou la Société ont (a) été déclarés en faillite, (b) obtenus une suspension des paiements, (c) conclu un accord avec les créanciers, (d) été placés sous un contrôle de gestion ou toute procédure similaire, ou (e) été mis en liquidation; ou quand la CSSF retire au Dépositaire ou à la Société son agrément;

(iii) quand la CSSF retire l'autorisation donnée au Fonds ou au Dépositaire.

18. Conflits d'intérêts.

18.1 Aucun contrat ou autre opération que le Fonds pourra conclure avec un autre fonds, société ou firme ne pourra être affecté ou entaché de nullité du fait qu'un ou plusieurs administrateurs ou dirigeants de l'Associé-Gérant-Commandité aient un intérêt quelconque dans, ou soient administrateurs, associés, dirigeants ou salariés de cet autre fonds, société ou firme. Tout administrateur ou dirigeant de l'Associé-Gérant-Commandité qui est administrateur, associé, dirigeant ou salarié d'un fonds, d'une société ou d'une firme avec lequel le Fonds passe des contrats ou est en relations d'affaires ne sera pas, du seul fait de ce lien avec cet autre fonds, société ou firme, privé de son droit de délibérer et voter ou d'agir sur toute question liée à de tels contrats ou relations affaires.

18.2 Au cas où un administrateur ou dirigeant de l'Associé-Gérant-Commandité aurait dans une opération du Fonds un intérêt contraire aux intérêts du Fonds, cet administrateur ou dirigeant devra informer l'Associé-Gérant-Commandité de ce conflit d'intérêts et ne prendra pas part aux délibérations ou au vote concernant cette opération. Rapport devra être fait de cette opération, et de l'intérêt y afférent de cet administrateur ou dirigeant, à la prochaine Assemblée Générale.

18.3 L'expression "conflit d'intérêts", telle qu'employée dans le présent Article, ne s'applique pas aux relations ou intérêts se rapportant à une affaire, position ou opération concernant le promoteur, un gestionnaire d'investissement, le Dépositaire, les distributeurs ainsi que toute autre personne, société ou entité que l'Associé-Gérant-Commandité pourra déterminer périodiquement à sa discrétion.

19. Indemnisation.

19.1 Le Fonds peut indemniser tout administrateur de l'Associé-Gérant-Commandité ou tout membre d'un comité, et ses héritiers, exécuteurs et administrateurs, eu égard aux dépenses raisonnablement encourues par l'un deux dans le cadre de tout(e) action, procès ou procédure auquel il peut être partie en sa qualité d'administrateur, de dirigeant ou de membre d'un comité du Fonds ou, à la demande du Fonds, pour avoir été administrateur, dirigeant ou membre d'un comité d'une autre société par laquelle il ne peut pas être indemnisé, sauf si un jugement définitif le condamne pour faute lourde (gross négligence) ou faute intentionnelle (willful misconduct) à l'issue de l'action, du procès ou de la procédure en question. En cas de protocole transactionnel, l'indemnisation sera accordée seulement pour les matières couvertes par ce protocole pour lesquelles le Fonds a reçu confirmation de son avocat que la personne à indemniser n'a commis aucun manquement à ses devoirs.

19.2 L'Associé-Gérant-Commandité peut décider que les dépenses effectivement encourues par un administrateur ou membre d'un comité conformément au présent Article peuvent être avancées au dirigeant indemnisé, sous réserve que ce dirigeant rembourse les sommes avancées s'il est déterminé in fine qu'il n'a pas satisfait le niveau de diligence ouvrant droit à indemnisation.

19.3 Le droit à indemnisation susmentionné n'exclut pas d'éventuels autres droits dans le chef d'un dirigeant.

20. Réviseur d'entreprises agréé. Les données comptables contenues dans le rapport annuel établi par le Fonds sont contrôlées par un réviseur d'entreprises agréé, nommé par l'Associé-Gérant-Commandité et rémunéré par le Fonds. Le réviseur d'entreprises agréé accomplit tous les devoirs prescrits par la Loi FIS.

V. Assemblées générales - Exercice fiscal - Distributions

21. Représentation. L'Assemblée Générale représente l'universalité des Actionnaires du Fonds. Ses résolutions s'imposent à tous les Actionnaires du Fonds. L'Assemblée Générale a les pouvoirs les plus larges pour ordonner, faire ou ratifier tous les actes relatifs aux opérations du Fonds, à chaque fois sous réserve du droit de veto de l'Associé-Gérant-Commandité.

22. Assemblées Générales des Actionnaires.

22.1 L'Assemblée Générale se réunit sur convocation de l'Associé-Gérant-Commandité. L'Associé-Gérant-Commandité est également tenu de convoquer une Assemblée Générale dans le délai d'un mois si les Actionnaires représentant 1/10ème du capital en font la demande écrite accompagnée d'un ordre du jour indicatif.

22.2 Conformément au droit luxembourgeois, l'Assemblée Générale annuelle des Actionnaires se réunit au siège du Fonds dans la Ville de Luxembourg ou en tout autre lieu indiqué dans l'avis de convocation, le premier mardi d'avril à 10.00 heures. Si ce jour n'est pas un Jour Ouvrable au Luxembourg, l'Assemblée Générale annuelle des Actionnaires se réunit le premier Jour Ouvrable suivant.

22.3 D'autres Assemblées Générales peuvent se tenir aux lieux, date et heure spécifiés dans l'avis de convocation correspondant.

22.4 Les Actionnaires se réunissent sur convocation de l'Associé-Gérant-Commandité à la suite d'un avis établissant l'ordre du jour envoyé par courrier recommandé au moins huit jours avant l'assemblée à chaque Actionnaire, à son adresse portée dans le Registre. L'ordre du jour est préparé par l'Associé-Gérant-Commandité, excepté dans les cas où l'assemblée est convoquée à la demande écrite des Actionnaires, auquel cas l'Associé-Gérant-Commandité peut préparer un ordre du jour supplémentaire.

22.5 Si tous les Actionnaires sont présents ou représentés et se considèrent dûment convoqués et informés de l'ordre du jour, l'Assemblée Générale peut avoir lieu sans convocation.

22.6 L'Associé-Gérant-Commandité peut déterminer toutes autres conditions à remplir par les Actionnaires pour pouvoir prendre part aux Assemblées Générales.

22.7 Les questions traitées lors d'une Assemblée Générale se limitent aux points figurant à l'ordre du jour (qui doit inclure tous les points mentionnés requis par la loi) et à leurs questions connexes.

22.8 Chaque Action, indépendamment de la VNI par Action, donne droit à une voix, conformément au droit luxembourgeois et aux présents Statuts. Seules les Actions entières confèrent un droit de vote.

22.9 Un Actionnaire peut agir à une Assemblée Générale en donnant une procuration écrite à une autre Personne, qui n'est pas nécessairement un Actionnaire.

22.10 Sauf disposition contraire de la loi ou des présents Statuts, les résolutions de l'Assemblée Générale sont adoptées à la majorité simple des voix exprimées.

22.11 L'Associé-Gérant-Commandité jouit d'un droit de veto sur toutes les décisions de l'Assemblée Générale qui ont une incidence sur les droits du Fonds à l'égard des tiers et qui modifient les Statuts.

23. Exercice Fiscal. L'Exercice Fiscal du Fonds commence le premier jour de janvier et se termine le dernier jour de décembre de chaque année.

24. Distributions.

24.1 Sauf disposition contraire des présents Statuts, chaque Actionnaire sera traité de la même manière que les autres Actionnaires détenant des Actions des mêmes Séries, au pro rata du nombre d'Actions des Séries concernées qu'il détient. Dès l'émission, chacune des Actions confère à son propriétaire le droit de percevoir une part proportionnelle des Distributions versées aux Actionnaires qui détiennent des Actions de cette Série.

24.2 Après une période de quatre (4) ans suivant la Date de Souscription Initiale, les espèces distribuables résultant de revenus net attribuables aux investissements, les distributions sous forme de titre et tout dividende, intérêt ou autre revenu reçus, liés aux investissements, peuvent, à la discrétion de l'Associé-Gérant-Commandité, être distribués aux Actionnaires sur une base annuelle, conformément aux dispositions des présents Statuts et du Mémoire de Placement Privé.

24.3 Le paiement des Distributions se fait à l'adresse portée dans le Registre.

24.4 Les Distributions sont versées dans la Devise de Référence.

24.5 Il ne sera versé aucun intérêt sur un dividende déclaré par le Fonds qui le tient à la disposition de son bénéficiaire.

24.6 Un dividende déclaré mais non payé sur une Action ne peut pas être réclamé par le détenteur de cette Action après une période de cinq ans à compter de l'avis y afférent - sauf si l'Associé-Gérant-Commandité a renoncé à l'application de ou a prolongé, cette période pour toutes les Actions - et le dividende est retourné au Fonds à l'expiration de cette

période. L'Associé-Gérant-Commandité a le pouvoir de prendre toutes les mesures nécessaires et d'autoriser toute action au nom du Fonds pour mener à bien la réversion des fonds. Il ne sera versé aucun intérêt sur les dividendes déclarés dans l'attente de leur distribution.

24.7 Le Fonds peut, à la discrétion absolue de l'Associé-Gérant-Commandité, procéder à des réinvestissements.

VI. Dispositions finales

25. Dissolution et liquidation.

25.1 Le Fonds peut être dissout à tout moment par une résolution de l'Assemblée Générale statuant avec un quorum représentant 50% des Actions émises et en circulation, adoptée à une majorité qualifiée de plus des deux tiers des votes émis et sous réserve de l'accord de l'Associé-Gérant-Commandité.

25.2 La question de la dissolution du Fonds doit être soumise par l'Associé-Gérant-Commandité à l'Assemblée Générale lorsque le capital souscrit est devenu inférieur aux deux tiers du capital minimum fixé à l'Article 5 des présents Statuts. L'Assemblée Générale statue, sans condition de quorum, à la majorité simple des voix exprimées à l'assemblée.

25.3 La question de la dissolution du Fonds doit en outre être soumise à l'Assemblée Générale lorsque le capital souscrit est devenu inférieur au quart du capital minimum fixé par l'Article 5 des présents Statuts. Dans ce cas, l'Assemblée Générale délibère alors sans condition de quorum, et la dissolution peut être prononcée par le vote des Actionnaires détenant un quart des Actions représentées à l'assemblée.

25.4 La convocation à l'Assemblée Générale doit se faire de façon à ce que l'assemblée soit tenue dans le délai de quarante jours à compter de la constatation que l'actif net du Fonds est devenu inférieur aux deux tiers ou au quart du minimum légal, selon le cas, conformément aux dispositions de la Loi Commerciale.

25.5 La liquidation est exécutée par un ou plusieurs liquidateurs, qui peuvent être des personnes physiques ou morales et qui doivent être agréées par la CSSF, nommés par l'Assemblée Générale qui détermine leurs pouvoirs et leur rémunération.

26. Modification des Statuts. Les présents Statuts peuvent être modifiés par l'Assemblée Générale statuant aux conditions de quorum et de majorité requises par la Loi Commerciale.

27. Droit applicable. Toutes les questions qui ne sont pas spécifiquement régies par les présents Statuts sont régies par les dispositions de la Loi Commerciale et de la Loi FIS.

Dispositions transitoires

1) Le premier Exercice Fiscal du Fonds commencera à la date de constitution du Fonds et se terminera le 31 décembre 2009.

2) La première Assemblée Générale annuelle se tiendra le 5 avril 2010 à 10.00 heures.

Souscription

Les souscripteurs ont souscrit le capital du Fonds comme suit:

1) Timber Opportunities S.à r.l., susnommée, souscrit une (1) Action de Commandité et une (1) Action.

2) Caudex Capital GmbH, susnommée, souscrit quarante-neuf (49) Actions.

Le notaire instrumentant certifie le règlement des souscriptions pour un montant total de cinquante mille cent dollars américains (50.100,- USD).

Frais

Les frais supportés par le Fonds en conséquence de sa constitution sont estimés à environ 2.900,- EUR.

Assemblée Générale

Les personnes susnommées, représentant l'intégralité du capital souscrit et se considérant dûment convoquées, se sont immédiatement constituées en assemblée générale des actionnaires et ont pris la résolution suivante:

1. L'adresse du Fonds est fixée à 65, boulevard Grande-Duchesse Charlotte, L-1331 Luxembourg.

Le notaire instrumentant, qui comprend et parle l'anglais, déclare ici qu'à la demande des personnes susnommées le présent acte est rédigé en anglais et suivi d'une traduction en français; à la demande des mêmes comparants, en cas de contradiction entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise l'emportera.

Dont acte, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Après lecture faite aux comparants, le mandataire des comparants a signé, avec le notaire instrumentant, le présent acte.

Signé: J. Terblanche, Moutrier Blanche.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 23 juillet 2009. Relation: EAC/2009/8918. Reçu soixante-quinze euros (75,00 €).

Le Receveur ff. (signé): M.-N. KIRCHEN.

POUR COPIE CONFORME, délivrée à des fins administratives.

Esch-sur-Alzette, le 27 juillet 2009.

Blanche MOUTRIER.

Référence de publication: 2009096301/1345.

(090115659) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juillet 2009.

F.I.N.A.T. S.A., Financière Internationale pour l'Agriculture et le Travail S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.

R.C.S. Luxembourg B 67.215.

L'an deux mille neuf, le trente et un juillet.

Par-devant Maître Jacques DELVAUX, notaire de résidence à Luxembourg, soussigné.

Se réunit une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société anonyme "FINANCIERE INTERNATIONALE POUR L'AGRICULTURE ET LE TRAVAIL S.A., en abrégé F.I.N.A.T. S.A." ayant son siège social au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés à Luxembourg à la section B sous le numéro 67.215, constituée suivant acte reçu par Alex WEBER, de résidence à Bascharage, en date du 16 novembre 1998, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 72 du 5 février 1999, et dont les statuts ont été modifiés à plusieurs reprises et pour la dernière fois en date du 15 décembre 2006 suivant acte reçu par le notaire soussigné, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 2420 du 28 décembre 2006.

L'assemblée est présidée par Madame Vania BARAVINI, employée privée, demeurant professionnellement au 2, avenue Charles de Gaulle à L-1653 Luxembourg.

Le président désigne comme secrétaire Madame Sonia BOULARD, employée privée, demeurant professionnellement au 2, avenue Charles de Gaulle à L-1653 Luxembourg.

L'assemblée choisit comme scrutatrice Madame Ekaterina DUBLET, employée privée, demeurant professionnellement au 2, avenue Charles de Gaulle à L-1653 Luxembourg.

Le président prie le notaire d'acter que:

I.- Les actionnaires présents ou représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence. Cette liste et les procurations, une fois signées par les comparants et le notaire instrumentant, resteront ci-annexées pour être enregistrées avec l'acte.

II.- Clôturée, cette liste de présence fait apparaître que les 306.634 (trois cent six mille six cent trente-quatre) actions sans désignation de valeur nominale, représentant l'intégralité du capital social s'élevant à EUR 7.601.258,31 (sept millions six cent un mille deux cent cinquante-huit euros et trente et un cents) sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour, dont les actionnaires ont été préalablement informés.

III.- L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

1. Augmentation du capital social à concurrence de EUR 9.916 (neuf mille neuf cent seize euros) en vue de le porter de EUR 7.601.258,31 (sept millions six cent un mille deux cent cinquante-huit euros trente et un cents) à EUR 7.611.174,31 (sept millions six cent onze mille cent soixante-quatorze euros trente et un cents) par la création de 400 (quatre cents) actions nouvelles sans désignation de valeur nominale, assorties d'une prime d'émission d'un montant total de EUR 4.974.034 (quatre millions neuf cent soixante-quatorze mille trente-quatre euros), émises au pair et jouissant des mêmes droits et avantages que les actions existantes, entièrement souscrites par ODESSA SECURITIES S.A. et intégralement libérées par la conversion de:

- l'emprunt obligataire non convertible privé d'un montant de EUR 4.983.950, représenté par 1 certificat au porteur numéro 1 sur 450.645 obligations d'une valeur nominale de EUR 10 et un certificat au porteur numéro 2 sur 47.750 obligations d'une valeur nominale de EUR 10, émis le 30 décembre 2005, venant à échéance le 30 décembre 2015, non producteur d'intérêt.

2. Modification subséquente du 1^{er} alinéa de l'article 5 des statuts pour lui donner dorénavant la teneur suivante:

"Le capital souscrit de la société est fixé à EUR 7.611.174,31 (sept millions six cent onze mille cent soixante-quatorze euros trente et un cents) représenté par 307.034 (trois cent sept mille trente-quatre) actions sans désignation de valeur nominale."

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée, les actionnaires décident ce qui suit à l'unanimité:

Première résolution

L'assemblée générale décide d'augmenter le capital social à concurrence de EUR 9.916 (neuf mille neuf cent seize euros) en vue de le porter de EUR 7.601.258,31 (sept millions six cent un mille deux cent cinquante-huit euros trente et un cents) à EUR 7.611.174,31 (sept millions six cent onze mille cent soixante-quatorze euros trente et un cents) par la création de 400 (quatre cents) actions nouvelles sans désignation de valeur nominale, assorties d'une prime d'émission d'un montant total de EUR 4.974.034 (quatre millions neuf cent soixante-quatorze mille trente-quatre euros), émises au pair et jouissant des mêmes droits et avantages que les actions existantes.

Intervention - Souscription - Libération

Est ensuite intervenue aux présentes, la société ODESSA SECURITIES S.A., ayant son siège à Panama, Salduba Building, 53rd Street East, ici représentée par Madame Vania BARAVINI, employée privée, demeurant professionnellement au, 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, en vertu d'une des procurations dont mention ci-avant;

laquelle, par son représentant susnommé, a déclaré souscrire aux 400 (quatre cents) actions nouvelles sans désignation de valeur nominale assorties d'une prime d'émission globale de EUR 4.974.034 (quatre millions neuf cent soixante-quatorze mille trente-quatre euros) et les libérer intégralement par un apport en nature constitué par la conversion de l'emprunt obligataire non convertible privé d'un montant de EUR 4.983.950 (quatre millions neuf cent quatre-vingt-trois mille neuf cent cinquante euros), représenté par 1 (un) certificat au porteur numéro 1 (un) sur 450.645 (quatre cent cinquante mille six cent quarante-cinq) obligations d'une valeur nominale de EUR 10 (dix euros) et 1 (un) certificat au porteur numéro 2 (deux) sur 47.750 (quarante-sept mille sept cent cinquante) obligations d'une valeur nominale de EUR 10 (dix euros), émis le 30 décembre 2005, venant à échéance le 30 décembre 2015, non producteur d'intérêt.

Lesdites obligations sont toutes détenues par ODESSA SECURITIES S.A. préqualifiée.

La réalité de la souscription a été prouvée au notaire instrumentant par des justificatifs.

Conformément aux articles 26-1 et 32-1(5) de la loi du 10 août 1915 modifiée, l'apport en nature ci-dessus décrit a fait l'objet d'un rapport établi le 31 juillet 2009 par H.R.T. Révision S.A., réviseur d'entreprises ayant son siège social au 23, Val Fleuri, L-1526 Luxembourg, lequel rapport, après signature ne varietur par les parties et le notaire instrumentant, restera annexé au présent acte pour être enregistré avec lui.

La valeur de l'apport est constatée par ledit rapport qui conclut comme suit:

Conclusion

"Sur base de nos diligences, aucun fait n'a été porté à notre attention qui nous laisse à penser que la valeur des obligations ne correspond pas au moins à l'augmentation de capital de EUR 9.916,00 par la création de 400 actions nouvelles sans désignation de valeur nominale plus une prime d'émission de EUR 4.974.034,00 à émettre en contrepartie.

Ce rapport est émis uniquement dans le cadre de l'augmentation de capital de FINANCIERE INTERNATIONALE POUR L'AGRICULTURE ET LE TRAVAIL S.A., en abrégé F.IN.A.T. S.A. de EUR 9.916,00 assortie d'une prime d'émission de EUR 4.974.034,00 et ne peut être utilisé à d'autres fins sans notre accord préalable."

Troisième résolution

Suite à la résolution qui précède, le 1^{er} alinéa de l'article 5 des statuts est modifié et aura dorénavant la teneur suivante:

"Le capital souscrit de la société est fixé à EUR 7.611.174,31 (sept millions six cent onze mille cent soixante-quatorze euros trente et un cents) représenté par 307.034 (trois cent sept mille trente-quatre) actions sans désignation de valeur nominale."

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Et après lecture faite et interprétation donnée aux comparants, ceux-ci ont signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: V. BARAVINI, S. BOULARD, E. DUBLET, J. DELVAUX.

Enregistré à Luxembourg, actes civils le 4 août 2009, LAC/2009/31752. Reçu soixante-quinze Euros (EUR 75,-).

Le Receveur (signé): F. SANDT.

Pour copie conforme, délivrée, sur papier libre, à la demande de la société prénommée, aux fins de la publication au Mémorial, Recueil Spécial des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 09/08/09.

Jacques DELVAUX.

Référence de publication: 2009101009/95.

(090125769) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 11 août 2009.

Clentry Development S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Siège social: L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès.

R.C.S. Luxembourg B 136.853.

—
DISSOLUTION

In the year two thousand and nine, on the ninth day of June.

Before the undersigned, Maître Marc Lecuit, residing in Mersch.

There appeared:

"Valdivia LBO II, L.P.", a company incorporated under the laws of Scotland, with registered address at Lothian Road 50, Festival Square, EH3 9VJ, Edinburgh, Scotland, registered in the Companies House, Edinburgh, Scotland under the number SL00613, duly represented by its general partner Valdivia LBO Fund Limited,

here represented by Mr Jorrit Cromptvoets, lawyer, professionally residing at 12, rue Léon Thyès, L-2636, Luxembourg, by virtue of a proxy given on May 27th, 2009.

The said proxy, signed "ne varietur" by the person appearing and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed with the registration authorities.

Such appearing person, acting in the said capacity, has requested the undersigned notary to state:

- that the company "CLENTRY DEVELOPMENT S.à r.l." (hereafter the Company), having its principal office in L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès and registered with the Luxembourg Register of Commerce and Companies, Section B, under the number 136.853, has been incorporated pursuant to a deed of Maître Gérard Lecuit, notary residing in Luxembourg, on February 21st, 2008, published in the Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations number 832 of April 4th, 2008:

- that the share capital of the Company is fixed at TWELVE THOUSAND AND FIVE HUNDRED EURO (12,500.- EUR) represented by ONE MILLION TWO HUNDRED FIFTY THOUSAND (1,250,000) shares with a par value of ONE CENT (0.01 EUR) each, fully paid;

- that the appearing party, "Valdivia LBO II, L.P.", has become the sole owner of the shares and has decided to dissolve the Company with immediate effect as the business activity of the company has ceased;

- that "Valdivia LBO II, LP." being the sole owner of the shares and liquidator of the Company declares:

- * that all liabilities towards third parties known to the Company have been entirely paid or duly accounted for;

- * regarding eventual liabilities (including but not limited to any tax liabilities) presently unknown to the Company and not paid to date, that it will irrevocably assume the obligation to pay for such liabilities;

- * that all assets have been realised, that all assets have become the property of the sole shareholder;

with the result that the liquidation of the Company is to be considered closed;

- that full discharge is granted to the managers of the Company for the exercise of their mandates;

- that the books and documents of the Company shall be lodged during a period of five years at L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès.

The undersigned notary, who knows English, states that on request of the appearing party, the present deed is worded in English, followed by a French version and in case of discrepancies between the English and the French text, the English version will be binding.

Whereof, the present deed was drawn up in Mersch, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxyholder of the person appearing, she signed together with the notary the present deed.

Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mille neuf, le neuf juin.

Par devant Maître Marc Lecuit, notaire de résidence à Mersch.

A COMPARU:

"Valdivia LBO II, L.P.", une société constituée selon les lois écossaises dont le siège est établi à Lothian Road 50, Festival Square, EH3 9WJ, Edinburgh, Ecosse, immatriculée au Companies House, Edinburgh, Scotland sous le numéro SL006131, dûment représentée par son général Partner Valdivia LBO Fund Limited,

ici représentée par Monsieur Jorrit Cromptvoets, juriste, demeurant professionnellement à 12, rue Léon Thyès, L-2636, Luxembourg, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée le 27 mai 2009.

Laquelle procuration restera, après avoir été signée "ne varietur" par la partie comparante et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être formalisée avec elles.

Laquelle comparante a requis le notaire instrumentant d'acter:

- que la société "CLENTRY DEVELOPMENT S.à r.l.", (ci-après "la Société") ayant son siège social à L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès et immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, sous le numéro 136.853, a été constituée suivant acte reçu par Maître Gérard Lecuit, notaire de résidence à Luxembourg, en date du 21 février 2008, publié au Mémorial C, Recueil Spécial des Sociétés et Associations numéro 832 du 4 avril 2008;

- que le capital social de la Société s'élève actuellement à DOUZE MILLE CINQ CENTS EUROS (12.500.- EUR) représenté par UN MILLION DEUX CENT CINQUANTE MILLE (1.250.000) parts sociales d'une valeur nominale d'UN CENT (0,01 EUR) chacune, entièrement libérées;

- que "Valdivia LBO II, L.P.", étant devenue seule propriétaire des parts sociales de la Société dont il s'agit, a décidé de dissoudre et de liquider la Société, celle-ci ayant cessé toute activité;

- que "Valdivia LBO II, L.P.", agissant tant en qualité de liquidateur de la Société, qu'en tant qu'associée unique déclare:

- * que tous les passifs connus de la Société vis-à-vis des tiers ont été réglés entièrement ou dûment provisionnés;

- * par rapport à d'éventuels passifs, (y compris et non exclusivement d'éventuelles dettes fiscales) actuellement inconnus de la Société et non payés à l'heure actuelle, assumer irrévocablement l'obligation de les payer,

* que tous les actifs ont été réalisés, que tous les actifs sont devenus la propriété de l'associée unique; de sorte que la liquidation de la Société est à considérer comme clôturée;

- que décharge pleine et entière est accordée aux gérants, pour l'exercice de leurs mandats;
- que les livres et documents de la Société seront conservés pendant une durée de cinq années à L-2636 Luxembourg, 12, rue Léon Thyès.

Le notaire soussigné, qui a personnellement la connaissance de la langue anglaise, déclare que la comparante l'a requis de documenter le présent acte en langue anglaise, suivi d'une version française, et en cas de divergence entre le texte anglais et le texte français, le texte anglais fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Mersch, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la partie comparante, celui-ci a signé le présent acte avec le notaire.

Signé: J. CROMPVOETS, M. LECUIT.

Enregistré à Mersch, le 11 juin 2009. Relation: MER/2009/1037. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €

Le Receveur (signé): A. MULLER.

POUR COPIE CONFORME.

Mersch, le 23 juillet 2009.

Marc LECUIT.

Référence de publication: 2009096952/85.

(090116078) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juillet 2009.

Capital Investment Management Company, Société Anonyme.

Siège social: L-2520 Luxembourg, 5, allée Scheffer.

R.C.S. Luxembourg B 36.777.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale Ordinaire du 10 juillet 2009

En date du 10 juillet 2009, l'Assemblée Générale Ordinaire a décidé:

- de renouveler le mandat de Monsieur Olivier Storme en qualité de Président du Conseil d'Administration pour une durée indéterminée,
- de renouveler les mandats de Monsieur Olivier Storme, de Madame Sandrine Leclercq et de Monsieur Jean-Marie Rinié en qualité d'Administrateurs pour une durée d'un an, jusqu'à la prochaine Assemblée Générale Ordinaire en 2010

Luxembourg, le 13 juillet 2009.

Pour extrait sincère et conforme

Le Conseil d'Administration

Signatures

Référence de publication: 2009096598/17.

(090116203) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 28 juillet 2009.

LUXFER - Industriehallenbau S.A., Société Anonyme.

Siège social: L-1471 Luxembourg, 412F, route d'Esch.

R.C.S. Luxembourg B 9.821.

Extrait des résolutions prises lors de l'Assemblée Générale statutaire du 2 juin 2009

- Les mandats des Administrateurs, Mademoiselle Noëlle PICCIONE, employée privée, demeurant professionnellement au 412F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg, Madame Corinne BITTERLICH, conseiller juridique, demeurant professionnellement au 412F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg, et Monsieur Pierre MESTDAGH, employé privé, demeurant professionnellement au 412F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg sont reconduits pour une nouvelle période statutaire de six ans jusqu'à l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2015.

- Le mandat du Commissaire aux Comptes, la société FIN-CONTROLE S.A., société anonyme, ayant son siège social au 12, rue Guillaume Kroll, Bâtiment F, L-1882 Luxembourg est reconduit pour une nouvelle période statutaire de six ans jusqu'à l'Assemblée Générale Statutaire de l'an 2015.

Fait à Luxembourg, le 2 juin 2009.

Certifié sincère et conforme

LUXFER-INDUSTREHALLENBAU S.A.

P. MESTDAGH / N. PICCIONE

Administrateur / Administrateur

Extract of the resolutions taken at the Annual General Meeting of June 2nd, 2009

- The mandates of the Directors, Ms Noëlle PICCIONE, private employee, professionally residing at 412F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg, Mrs Corinne BITTERLICH, legal adviser, professionally residing at 412F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg, and Mr Pierre MESTDAGH, private employee, professionally residing at 412F, route d'Esch, L-2086 Luxembourg are reconducted for a new statutory term of six years until the Annual General Meeting of the year 2015.

- The mandate of the Statutory Auditor, the company FIN-CONTROLE S.A., société anonyme, having its registered office at 12, rue Guillaume Kroll, Bâtiment F, L-1882 Luxembourg is reconducted for a new statutory term of six years, until the Annual General Meeting of the year 2015.

Luxembourg, on June 2nd, 2009.

For true copy

LUXFER-INDUSTRIEHALLENBAU S.A.

P. MESTDAGH / N. PICCIONE

Director / Director

Référence de publication: 2009095864/34.

(090114597) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juillet 2009.

T7 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.

Capital social: EUR 12.500,00.

Siège social: L-1855 Luxembourg, 43, avenue J. F. Kennedy.

R.C.S. Luxembourg B 144.042.

Suite au contrat de transfert de parts entre parties datés du 16 juin 2009, la répartition des parts sociales de la Société reste inchangée sauf pour les actionnaires suivants:

- Triton Fund II LP, ayant son siège social au 22 Grenville Street, St. Helier, Jersey, JE4 8PX agissant par son general partner Triton Managers II Limited, ayant son siège social au 22 Grenville Street, St. Helier, Jersey, JE4 8PX détient:

- * 106,826 parts sociales de la classe A
- * 106,826 parts sociales de la classe B
- * 106,826 parts sociales de la classe C
- * 106,826 parts sociales de la classe D
- * 106,826 parts sociales de la classe E
- * 106,826 parts sociales de la classe F
- * 106,826 parts sociales de la classe G
- * 106,826 parts sociales de la classe H
- * 106,826 parts sociales de la classe I
- * 106,826 parts sociales de la classe J

- Triton Fund II No. 2 LP, ayant son siège social au 22 Grenville Street, St. Helier, Jersey, JE4 8PX agissant par son general partner Triton Managers II Limited, ayant son siège social au 22 Grenville Street, St. Helier, Jersey, JE4 8PX détient:

- * 6,974 parts sociales de la classe A
- * 6,974 parts sociales de la classe B
- * 6,974 parts sociales de la classe C
- * 6,974 parts sociales de la classe D
- * 6,974 parts sociales de la classe E
- * 6,974 parts sociales de la classe F
- * 6,974 parts sociales de la classe G
- * 6,974 parts sociales de la classe H
- * 6,974 parts sociales de la classe I
- * 6,974 parts sociales de la classe J

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Pour T7 S.à r.l.

Signature

Référence de publication: 2009095852/37.

(090114790) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 27 juillet 2009.